

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024



Habitat
Cité

SOLIDAIRES
ICI ET LÀ-BAS

Publié en juin 2025

SOMMAIRE



4-7

Rapport moral

Activités régulières

8-59

Solidarité France - Accès aux droits

8

Solidarité France - Insertion professionnelle et linguistique

26

Solidarité Internationale - Haïti

34

Solidarité Internationale - Salvador

40

Solidarité Internationale - Colombie

48

Communication

54

Ressources humaines

56

Rapport moral 2024

De nouveaux projets ont vu le jour ou se sont développés en 2024 au sein d'Habitat-Cité et en collaboration avec des partenaires, signe du dynamisme de l'association pour se réinventer et pour répondre à des besoins qui ne diminuent pas, au contraire. Le 1er août 2024, le projet « Habitat et autogestion : outils de construction de paix en Colombie » a démarré en partenariat avec la Fédération d'Economie Solidaire Efrain Guzman pour accompagner des signataires des accords de paix, anciens FARC-EP (Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple), dans l'accès à un logement. Plus de 7 ans après la signature des accords de paix en 2016, les signataires sont toujours logés dans des centres, les Espaces territoriaux de formation et réincorporation (ETCR), souvent éloignés des centres urbains, ne facilitant pas leur accès à la formation, l'emploi ou aux services essentiels. Alors que plus de 400 anciens FARC-EP ont été assassinés depuis la signature des accords de paix et qu'un certain nombre de signataires, las d'attendre, reprennent les armes, le projet d'auto-construction de logements qu'Habitat-Cité et la Fédération Efrain Guzman portent fait figure de projet précurseur qui pourrait être répliqué dans d'autres territoires en Colombie. Parmi tous les projets de solidarité internationale mené par Habitat-Cité, c'est également le seul qui bénéficie de l'intérêt et du soutien de tant d'acteurs institutionnels tels que la mission de vérification de la paix de l'ONU, le Ministère du Logement, l'Agence pour la Réincorporation et la Normalisation (ARN) et le Centre National de Réincorporation (CNR).

Une nouvelle et dernière phase du projet Action pour l'Habitat au Salvador et en Haïti co-financé par l'Agence Française de Développement (AFD) a également débuté en novembre 2024, malgré une réduction imposée de 15% du budget initial. Cette phase de 3 ans permettra de consolider les échanges d'expérience et les formations en direction des habitant.es et artisan.es du bâtiment.

En Ile-de-France, les permanences inter-associatives ont repris en janvier 2024 à Lognes, en Seine-et-Marne, en partenariat avec l'Association Ville Hôpital, prodiguant un accompagnement social et administratif aux personnes en situation de mal-logement et n'ayant pas accès à leurs droits. Le réseau Apprendre le Français à Est Ensemble (ALFEST) porté par Habitat-Cité anime des permanences d'évaluation linguistique qui sont rapidement prises d'assaut et les créneaux ouverts ne suffisent pas toujours à répondre à l'ensemble des besoins. Le réseau ALFEST est d'ailleurs passé de 2 à 3 évaluatrices en décembre, dans l'optique de développer de nouveaux créneaux de permanence et renforcer l'animation des acteurs du territoire.

Des projets se sont aussi terminés, ne pouvant plus assurer les actions dans de bonnes conditions. La Permanence Droit du travail, ouverte depuis 2017, a fermé ses portes suite au départ de notre bénévole juriste très dévoué, parti vers de nouvelles aventures professionnelles. D'autres bénévoles qui ont été présents pendant plus de 10 ans à nos côtés ont également cessé leurs activités pour se recentrer sur d'autres activités professionnelles, personnelles ou de bénévolat.

Cela montre que de nombreux projets ne pourraient pas voir le jour, se développer, assurer des services de proximité et de qualité sans l'aide des nombreux bénévoles qui rejoignent l'équipe salariée d'Habitat-Cité. Ce sont bien évidemment les cours de Français Langue Etrangère, les ateliers socio-linguistiques, l'accompagnement à l'accès aux droits mais aussi des fonctions support comme le graphisme, la traduction ou l'administratif. Habitat-Cité remercie tous les anciens bénévoles qui ont tant partagé et tant apporté à l'association, qui pour certains répondent toujours présents, et accueille les nouveaux bénévoles en espérant qu'ils s'y sentiront suffisamment bien pour cheminer un certain temps à ses côtés. C'est également un défi dans une période où les associations en général ont de plus grandes difficultés à recruter des bénévoles. Habitat-Cité doit repenser son organisation interne pour s'adapter à ces évolutions. Le travail aux côtés de bénévoles fait partie de son



histoire et de son ADN et sans leur appui, l'association ne pourrait pas répondre à autant de besoins.

L'année 2024 a été également marquée par un contexte politique, social et économique tendu du fait de coupes budgétaires, de remise en cause d'un certain nombre de valeurs (féminisme, inclusion, diversité) à l'échelle mondiale, d'attaques répétées contre les personnes migrantes et contre le rôle des associations dans des médias et sur la scène publique, de recul de la démocratie dans certains points du globe et même en Europe. Ce contexte ne laisse pas d'inquiéter et de toucher directement ou indirectement les activités d'Habitat-Cité.

En 2024, Habitat-Cité a été concernée par les coupes budgétaires qui ont sévi un peu partout. Elle a dû réduire le budget du projet « Action pour l'Habitat » co-financé par l'AFD de 15%, revoquant à la baisse des activités en direction des ménages en Haïti et au Salvador. Dans le domaine de l'accès aux droits et de l'insertion professionnelle, l'association n'a pas obtenu une subvention sur l'intégration des migrants primo-arrivants émanant du programme BOP 104 régional et la subvention d'Est Ensemble pour les permanences Emploi dans le cadre du contrat de Ville n'a pas été renouvelée. C'est une perte de 89 000€ par rapport à 2023. Pour la première fois de son histoire, l'association a dû réaliser un licenciement économique concernant un poste salarié. Face à cette situation inédite, à l'instabilité des financements qui sont rarement pluri-annuels et souvent notifiés en cours d'année, Habitat-Cité doit sécuriser des financements pluri-annuels, redévelopper ses fonds propres, renforcer sa stratégie de partenariat avec d'autres acteurs associatifs partageant les mêmes valeurs, valoriser davantage son expertise et ses actions auprès des bailleurs qui la financent. Habitat-Cité compte bien poursuivre son action auprès des plus défavorisés, même dans une configuration où elle devrait réduire la voilure. Les associations jouent un rôle clef pour amortir les chocs dans les parcours des personnes en situation de précarité, tirer la sonnette d'alarme auprès des politiques, proposer son expertise dans la recherche de solutions pérennes, rendre audible la voix des personnes invisibilisées. C'est ce rôle qu'Habitat-Cité souhaite continuer à jouer.

MARIE PASCAL
Directrice d'Habitat-Cité

SHANTI-PAUL NGUYEN GESLIN
Président



CHAPITRE 2.1

Solidarité France

ACCES AUX DROITS



INTRODUCTION

Profil des exilé·es accompagné·es

En 2024, Habitat-Cité a accompagné près de 514 bénéficiaires (1284 personnes en comptabilisant les conjoint·es et enfants des bénéficiaires) résidant dans toute l'Île-de-France et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis, en Seine-et-Marne, dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise. La majorité d'entre elles venait de pays russophones, en particulier de Russie (République de Tchétchénie et Nord-Caucase), d'Ukraine, de Moldavie, de Géorgie, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, d'Asie centrale et de Roumanie car Habitat-Cité a une équipe salariée et bénévole trilingue en roumain, en russe et en anglais. Une grande part du public extra-européen accompagné était sans-papiers ou en cours de demande de titre de séjour. Il s'agissait majoritairement de demandeur·euses du droit d'asile ou de débouté·es ayant parfois fait plusieurs demandes de réexamen, mais aussi de personnes demandeuses de titre de séjour pour soins ou d'admission exceptionnelle au séjour.

L'association a également accueilli une part importante de réfugié·es, de personnes régularisées et de citoyens intra-européens dans une situation stable sur le plan du droit au séjour, mais dans une situation de précarité importante en raison de freins à l'accès aux droits ou de problématiques personnelles et familiales.

En de plus rares cas, Habitat-Cité a également accompagné des personnes réfugiées qui se sont vues privées de leur statut et menacées d'expulsion du territoire.

Situation vis-à-vis du logement

Quand elles n'étaient pas hébergées par des tiers (30%), l'écrasante majorité des personnes qui se sont adressées à Habitat-Cité vivaient en hébergement d'urgence (40%), en squat (8%), à la rue ou en bidonville (10%). Leur manque d'accès à un hébergement stable et décent durant cette période d'accompagnement a joué un rôle déterminant dans leur capacité à mener de front des démarches administratives complexes et des démarches d'insertion socio-professionnelles – autant d'étapes préalables à leur accès à un logement pérenne dans un contexte de saturation du 115, de raréfaction des possibilités d'accès à l'hébergement, au logement intermédiaire et au logement social en Île-de-France. À leurs difficultés sur le plan du logement s'ajoutaient d'autres problématiques : difficultés d'accès à un titre de séjour, absence ou irrégularité de ressources financières, freins à l'insertion professionnelle (méconnaissance du français, des démarches d'accès à

l'emploi), problèmes de santé physique ou mentale, situations de blocage dans l'accès aux droits, discriminations, violences, exploitation économique...

Seuls 9% des bénéficiaires disposent d'un logement personnel, le plus souvent dans le parc social. La plupart de ces ménages ont sollicité Habitat-Cité concernant des demandes de renouvellement du droit au séjour, des contentieux avec la CAF ou des dettes locatives qui fragilisaient leur maintien dans le logement.

Méthodologie d'intervention

Afin de favoriser l'accès à l'hébergement et au logement de ce public exilé, les équipes d'Habitat-Cité ont donc travaillé sur plusieurs volets : accompagnement juridique pour l'accès à l'asile, au droit au séjour et à son renouvellement, démarches pour l'accès à l'hébergement, et au logement, accompagnement vers l'accès aux soins de santé physique et mentale et vers la demande de titres de séjours pour soins, ouverture de droits sociaux, appui à la scolarisation des enfants, orientation vers des formations linguistiques et orientation vers un conseiller en insertion professionnelle de l'équipe, pour les personnes en recherche d'emploi. Cet accompagnement visait à la fois la réalisation des démarches en tant que telles, et l'explication de ces démarches aux ménages accompagnés afin qu'ils puissent les comprendre et les mener en autonomie à terme.

Ce suivi a été réalisé tout au long de l'année par les chargé·es de mission et les bénévoles de l'association. Il s'est déroulé sur plusieurs sites :

- Depuis les bureaux d'Habitat-Cité à Pantin (93) et à Paris (75) de manière hebdomadaire, avec des possibilités de rendez-vous ouvertes chaque jour de la semaine par les chargé·es de mission.
- Depuis les bureaux de l'association Ville Hôpital à Lognes (77) tous les mardis et tout au long de l'année, à l'occasion des permanences mais aussi en amont – pour les personnes déjà suivies par l'association.
- Sur les lieux de vie des personnes (Sud du département de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis) ou à l'occasion d'accompagnement en guichet (Île-de-France).

Hors de ces temps d'accompagnement, les chargé·es de mission ont traité les dossiers administratifs des personnes accompagnées depuis nos locaux.

ACCÈS AU DROIT D'ASILE ET AU SÉJOUR

En quelques chiffres :

- 1/3 des démarches réalisées par les chargé-es de mission en 2024 sont liées à l'asile et au séjour.
- 48 % des bénéficiaires ont sollicité Habitat-Cité pour être accompagné-es dans ces démarches, avec une majorité de personnes sollicitant un appui dans le cadre d'une demande de régularisation (26%), la prise de contact avec une préfecture (14%), la réalisation de recours (13%), le dépôt d'une demande d'asile (11%) et la contestation d'OQTF (8%).



Un droit au séjour toujours plus difficile à obtenir

En 2024, Habitat-Cité a poursuivi son accompagnement juridique et social des personnes exilées en situation de précarité, confrontées à des obstacles croissants dans leurs démarches administratives. Les bénéficiaires suivis étaient en grande majorité des primo-arrivants russophones (Russie, Kazakhstan, Ouzbékistan), ainsi que quelques ressortissants ukrainiens. Si le nombre de nouveaux demandeurs ukrainiens a diminué, les ressortissants russophones, quant à

eux, continuaient de rencontrer des obstacles majeurs, notamment en ce qui concerne l'accès au droit d'asile et l'obtention d'un titre de séjour.

L'accès au droit d'asile a continué de se restreindre, avec un durcissement des procédures et une généralisation des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF), parfois émises dès le dépôt d'une demande de réexamen. Habitat-Cité a également constaté des rejets systématiques des recours contre les procédures Dublin, même lorsque les pays désignés pour le transfert ne garantissaient pas une protection effective.

La numérisation des services administratifs, combinée à la suppression des guichets physiques, a par ailleurs aggravé la situation des demandeurs. Nombre d'entre

eux, ne maîtrisant pas le français ou ne disposant pas d'outils informatiques, se sont retrouvés dans l'incapacité d'effectuer leurs démarches. L'absence de réponse aux demandes de rendez-vous en préfecture, parfois pendant plusieurs mois, a encore retardé la régularisation de nombreux bénéficiaires et entravé leur accès aux droits sociaux et à l'emploi.

Impact de la loi immigration 2024 sur les demandes de séjour

L'entrée en vigueur de la loi asile et immigration en janvier 2024 a considérablement durci les conditions d'accès au séjour, restreignant notamment les possibilités d'Admission Exceptionnelle au Séjour (AES). Habitat-Cité a constaté une augmentation significative des refus de régularisation, y compris pour des personnes qui, jusqu'alors, remplissaient les critères d'admission. Les travailleurs sans-papiers se sont heurtés à un durcissement des critères, notamment avec la remise en cause des régularisations par le travail qui étaient jusqu'ici possibles via la circulaire Valls. La loi a introduit des obstacles supplémentaires, rendant plus difficile la constitution de dossiers recevables et augmentant les risques de rejet sans possibilité de recours. Par exemple, plusieurs bénéficiaires ayant travaillé plusieurs années dans des secteurs en tension ont vu leurs demandes rejetées malgré des preuves d'emploi conformes aux exigences antérieures.

Par ailleurs, la réforme a systématisé l'émission d'Obbligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) dès le rejet d'une demande de séjour, y compris pour des personnes ayant un ancrage fort en France. Habitat-Cité a suivi plusieurs cas où des OQTF ont été délivrées à des familles dont les enfants étaient scolarisés depuis plusieurs années, une mesure auparavant moins systématique.

La complexification des démarches administratives a également eu des effets dévastateurs sur les bénéficiaires. Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous en préfecture se sont allongés, et de nombreuses demandes ont été classées sans suite, laissant les personnes sans réponse officielle et sans possibilité de recours immédiat. Cette incertitude juridique a freiné l'accès à l'emploi et aux droits sociaux, renforçant la précarité des demandeurs.

Enfin, la loi a introduit de nouvelles restrictions concernant les demandes d'asile et les protections accordées aux exilés. Les ressortissants russophones suivis par Habitat-Cité ont notamment été confrontés à des refus accrus de réexamen de leur demande d'asile, avec des notifications de rejet plus rapides et des recours rendus plus difficiles.

Face à ces nouvelles contraintes, l'accompagnement juridique d'Habitat-Cité s'est intensifié, avec une multiplication des recours et des demandes de médiation auprès des préfectures et tribunaux administratifs.

Toutefois, l'application stricte de la loi et le manque de marges de manœuvre des administrations ont réduit les perspectives de stabilisation pour de nombreux bénéficiaires.

Démarches en lignes : un frein majeur à l'accès aux droits

Habitat-Cité a constaté que la dématérialisation croissante des démarches administratives excluait encore davantage les publics précaires. Le dépôt de demande de titre de séjour, de renouvellement ou de recours varie selon les préfectures et impose l'utilisation de plateformes en ligne complexes. Ces plateformes, parfois inopérantes, inaccessibles aux non-francophones et aux personnes sans connexion Internet, ont prolongé les délais d'attente et augmenté le nombre de dossiers rejetés pour des raisons purement techniques.

Perte de droits sociaux et obstacles administratifs pour une bénéficiaire réfugiée

Une personne réfugiée a perdu l'ensemble de ses droits sociaux après l'expiration de son titre de séjour, entraînant une suspension immédiate de son APL, de sa couverture santé et de son droit à travailler. Bien qu'ayant entamé des démarches de renouvellement plusieurs mois avant l'expiration de son titre, elle n'a jamais reçu de récépissé en attendant la décision de la préfecture, ce qui l'a placée dans une insécurité juridique et financière croissante.

Cette situation a eu des répercussions immédiates sur son logement : la CAF a interrompu le versement de son APL au motif qu'elle ne disposait plus d'un titre de séjour en cours de validité, ce qui a rendu le paiement de son loyer difficile et a entraîné un risque d'expulsion. Son employeur, de son côté, lui a signifié qu'il ne pouvait pas maintenir son contrat sans preuve de renouvellement de son titre, malgré plusieurs tentatives pour expliquer la situation.

Habitat-Cité a engagé plusieurs démarches pour tenter de rétablir ses droits dans l'attente de la décision de la préfecture, notamment en sollicitant directement les services de la CAF et en tentant d'obtenir un récépissé auprès de la préfecture. Cependant, les délais d'attente et le manque de réponse des administrations ont aggravé son isolement et sa précarité. Face à cette instabilité et à l'anxiété provoquée par l'incertitude administrative, elle a dû être orientée vers une psychologue, avec laquelle elle a entamé un suivi pour gérer le stress lié à cette situation.

Un travailleur de la restauration privé de régularisation et d'emploi

Un travailleur sans papiers dans la restauration depuis plusieurs années, a vu sa demande de régularisation rejetée malgré un dossier conforme et un soutien explicite de son employeur. Ce dernier, qui souhaitait le pérenniser dans son poste, avait fourni une attestation de promesse d'embauche, justifiant la nécessité de maintenir son salarié dans l'entreprise.

Cependant, la préfecture a refusé d'examiner son dossier, arguant que les critères de régularisation avaient été durcis et que son parcours en France ne justifiait pas l'octroi d'un titre de séjour. Pendant plusieurs mois, l'employeur et Habitat-Cité ont tenté de plaider sa cause, en multipliant les demandes et en sollicitant des recours administratifs.

Malgré ces efforts, l'absence de réponse claire et les délais d'attente interminables ont fini par décourager son employeur, qui a dû se résoudre à abandonner le dossier et ne pas renouveler son contrat. Ce refus a plongé le bénéficiaire dans une précarité totale, l'empêchant non seulement de travailler légalement, mais aussi d'accéder à des droits sociaux comme la sécurité sociale ou une couverture maladie.

Habitat-Cité a continué à l'accompagner en explorant d'autres voies de recours, notamment par l'intermédiaire d'un avocat spécialisé, mais la rigidité des décisions préfectorales et la fermeture des options de régularisation pour les travailleurs sans-papiers ont fortement réduit ses perspectives.

Les refus implicites – soit l'absence totale de réponse des préfectures – ont été particulièrement fréquents en 2024. Ces pratiques, observées notamment pour les demandes de régularisation et les renouvellements de titre, ont plongé de nombreux bénéficiaires dans une situation où ils ne pouvaient ni travailler, ni percevoir d'aides sociales.

La suppression des guichets physiques a eu un effet direct sur les délais de traitement, avec des interruptions de droits souvent injustifiées. Habitat-Cité a tenté de débloquer ces situations en contactant les services d'assistance en ligne, mais ces interventions aboutissaient rarement. Désormais, les attestations de renouvellement générées automatiquement nécessitent une validation par un service instructeur inaccessible au public.

Un logement perdu à cause de lenteurs administratives : le parcours d'une famille à Montereau

À Montereau, une famille s'est vue retirer une proposition de logement social en raison d'un retard dans le renouvellement du titre de séjour du père. La famille, composée d'un couple et de deux enfants scolarisés, vivait depuis plusieurs années dans des conditions de sur-occupation. Après des démarches longues, une opportunité de logement social leur avait été accordée. Mais à l'approche de la signature du bail, le bailleur a suspendu la procédure, faute de titre de séjour valide. Pourtant, la demande de renouvellement avait été déposée dans les délais, mais la préfecture tardait à délivrer un récépissé. Habitat-Cité a tenté d'intervenir en sollicitant la préfecture pour accélérer l'instruction du dossier, et en négociant avec le bailleur un maintien temporaire de l'attribution.

Malgré ces démarches, le logement a été attribué à un autre ménage, laissant la famille sans solution. Toujours en situation précaire, elle reste accompagnée par Habitat-Cité pour obtenir un nouveau logement et faire reconnaître ses droits.



ACCÈS À L'HÉBERGEMENT ET AU LOGEMENT

En quelques chiffres :

- Parmi les personnes accompagnées sur le plan de l'accès au logement, une majorité ont sollicité Habitat-Cité pour réaliser une demande de logement social (36%), l'appui face à un risque d'expulsion (19%) la réalisation de dossiers DALO (19%), SIAO (12%) et la médiation avec un bailleur (6%).



Une crise de l'hébergement qui s'aggrave

En 2024, l'accès à l'hébergement d'urgence et au logement est resté un enjeu central pour les bénéficiaires accompagnés par Habitat-Cité dans un contexte où la saturation des dispositifs d'hébergement, la réduction des places disponibles et la multiplication des expulsions ont entraîné une augmentation du sans-abrisme.

Les expulsions d'hôtels du 115 ont laissé de nombreuses familles avec enfants à la rue, sans solution alternative. En parallèle, l'accompagnement social proposé dans ces dispositifs est souvent insuffisant, voire inexistant. Habitat-Cité a constaté que de nombreux ménages hébergés en hôtel n'avaient ni suivi, ni informations sur les dé-

marches à entreprendre pour leur insertion.

Les démarches réalisées auprès du SIAO pour l'accès à un logement stable ont rarement abouti. Les délais d'attente pour un hébergement stable se sont considérablement allongés. Certaines familles hébergées temporairement par le 115 ont vu leur prise en charge interrompue, faute de renouvellement, et se sont retrouvées contraintes de retourner à la rue sans solution alternative. Dans ce contexte, Habitat-Cité a renforcé ses actions de médiation avec les institutions, les services sociaux et les bailleurs afin de maintenir ou d'obtenir des solutions d'hébergement et de logement pour les ménages suivis.

Un accompagnement entravé par le manque de places en hébergement d'urgence

L'accompagnement des familles aux rendez-vous avec les services sociaux s'est avéré indispensable pour surmonter les obstacles liés aux problèmes de communication et de compréhension des démarches.

Ainsi, Habitat-Cité a suivi une famille vivant à la rue depuis plusieurs mois et l'a orientée vers les services sociaux de Seine-Saint-Denis, qui ne reçoivent les personnes en errance que sur orientation. Initialement, les démarches n'ont abouti à aucune solution lorsque la famille s'y rendait seule. Après plusieurs accompagnements successifs, un travailleur social a finalement orienté la famille vers un service départemental compétent, ce qui leur a permis d'obtenir une aide financière et un hébergement.

En 2024, Habitat-Cité a été sollicité pour des interventions de médiation, notamment en raison des lacunes dans l'accompagnement proposé par certaines structures gestionnaires de l'hébergement d'urgence. Ces structures, souvent débordées et en manque d'effectifs, ne parviennent pas toujours à répondre aux besoins des familles, qui se tournent alors vers Habitat-Cité pour un suivi plus personnalisé.

Les services du SIAO de Seine-et-Marne ont notamment signalé à l'association que quelques dizaines de familles hébergées dans le département étaient sur liste d'attente pour un accompagnement social depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Cette absence de suivi retarde considérablement l'accès à des solutions de logement pérennes.

Des obstacles persistants à l'accès au logement social et à la reconnaissance du DALO

L'augmentation des refus de reconnaissance du DALO (Droit au logement opposable) a constitué un frein majeur en 2024. Ces décisions de rejet étaient souvent justifiées par la moindre source de revenus des demandeurs, indépendamment de leurs conditions de vie précaires. Les ménages en sur-occupation ou vivant dans des logements insalubres se sont ainsi retrouvés sans solution adaptée, et les recours en justice sont devenus l'un des rares moyens pour contester ces décisions.

L'accès au logement social est resté complexe, malgré les efforts de médiation d'Habitat-Cité avec les bailleurs sociaux et les services municipaux. La qualité des relations avec ces acteurs joue un rôle déterminant dans les résultats obtenus, mais les échanges restent difficiles. Habitat-Cité a néanmoins réalisé des interventions

chaque fois que cela était nécessaire pour prévenir des expulsions locatives et négocier des échéanciers avec les bailleurs ou les huissiers en cas de dettes locatives.

Expérimentation d'un dispositif de logement pour une famille sans titre de séjour

En 2024, Habitat-Cité a mis en place un dispositif expérimental afin d'appuyer une famille sans papiers dans son maintien dans un logement :

Habitat-Cité suit une famille avec deux enfants qui a déposé un dossier de régularisation auprès de la préfecture de Seine-et-Marne depuis plus de deux ans. Le père travaille sans contrat dans le secteur du bâtiment. La famille habitait alors dans un appartement du parc de Confluence Habitat en sous-location. Fin 2023, la locataire en titre, partie vivre dans une autre région, avait l'intention de résilier son bail, ce qui mettait en danger la famille, qui craignait de ne pas trouver de solution d'hébergement via le 115 ou de se voir proposer un hôtel éloigné de l'école des enfants.

Dans ce type de situation, Habitat-Cité fait habituellement appel à des associations du territoire pour qu'elles proposent une mise à disposition d'un logement sur une période donnée. Toutefois, l'absence de titre de séjour rendait cette famille inéligible à ce type de dispositif.

Habitat-Cité a donc signé en mars 2024 une convention avec Confluence Habitat pour la mise à disposition d'un logement à Montereau-Fault-Yonne. La famille paye directement son loyer auprès de Confluence Habitat. L'association leur a également obtenu une remise de trois mois de loyers, nécessaire pour effectuer d'importants travaux de rénovation, installer une cuisine et acheter des meubles.

La convention de mise à disposition est d'une durée d'un an, renouvelable. Habitat-Cité suit également les démarches de régularisation de la famille et tente d'activer des relais auprès de la mairie de Montereau-Fault-Yonne pour comprendre pourquoi la procédure dure si longtemps et pour appuyer leur demande.

Ce dispositif a permis d'éviter une rupture brutale dans le parcours de cette famille, notamment pour les enfants, qui ont ainsi pu poursuivre leur scolarité sans interruption.

ACCOMPAGNER LES OCCUPANT·ES SANS DROITS NI TITRES



Un contexte marqué par la précarité et l'instabilité résidentielle

Habitat-Cité a poursuivi son accompagnement des personnes vivant en squat, bien que cette part du public accompagné ait diminué ces dernières années en raison de l'intensification des expulsions, notamment en Seine-et-Marne. L'association est intervenue sur plusieurs sites en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne afin de maintenir un suivi social et juridique des ménages confrontés aux menaces d'expulsion.

Les familles et individus vivant en squat se retrouvent dans une situation de grande précarité, souvent sans possibilité d'accéder à un hébergement stable en raison de l'absence de solution de relogement adaptée. L'absence de perspectives de régularisation et l'inaccessi-

bilité aux dispositifs sociaux contraignent de nombreux ménages à rester durablement en squat, malgré des conditions de vie précaires et des risques d'expulsion.

Une hausse des expulsions face à l'absence de solutions de relogement

En 2024, les expulsions de squats se sont multipliées sous l'impulsion des services préfectoraux, qui ont renforcé les opérations d'évacuation. Cette politique d'expulsion massive s'est faite sans solutions de relogement adaptées pour les personnes concernées, ce qui a condamné plusieurs ménages à se retrouver sans domicile.

Habitat-Cité est intervenu auprès des occupant·es pour leur permettre de faire valoir leurs droits et, lorsque

cela était possible, pour engager des recours juridiques afin d'obtenir des délais supplémentaires. Ces recours ont permis d'éviter des mises à la rue immédiates et de donner du temps aux ménages pour envisager une autre solution de logement.

Du squat à la rue, un parcours subi par de nombreux ménages

Depuis plus de deux ans, Habitat-Cité accompagne une famille originaire d'Asie centrale, installée dans un squat en Seine-Saint-Denis après avoir été expulsée d'un hébergement d'urgence. Le couple et leurs trois enfants vivaient dans des conditions extrêmement précaires, sans accès à l'eau courante ni à des sanitaires adaptés. Leur demande de régularisation était en cours, mais l'absence de titre de séjour empêchait toute possibilité d'accéder à un logement social.

Lorsque la menace d'expulsion s'est concrétisée avec une intervention des forces de l'ordre, Habitat-Cité a mobilisé plusieurs partenaires pour tenter de trouver une solution de relogement en urgence. Malgré les démarches entreprises auprès des services sociaux et du SIAO, aucune proposition d'hébergement n'a été faite, obligeant la famille à chercher refuge chez des proches. Aujourd'hui, elle est toujours suivie par l'association, qui tente d'obtenir leur régularisation et un accès aux dispositifs de logement.

Un accompagnement renforcé à Montereau-Fault-Yonne

En 2024, Habitat-Cité a poursuivi son travail d'accompagnement auprès des ménages résidant dans le quartier de Surville, à Montereau-Fault-Yonne. Ce quartier avait fait l'objet d'une vaste opération de relogement menée par la DDETS en 2021, permettant à une vingtaine de familles d'accéder au logement social.

Depuis, Habitat-Cité continue d'assurer un suivi rapproché des familles logées afin d'éviter des ruptures dans leur parcours d'insertion.

Alors que la présence d'occupant-es sans droit ni titre avait fortement diminué en 2022 et 2023 – dû à des changements de gouvernance au sein du bailleur social, Confluence Habitat, et à une plus étroite collaboration entre le bailleur social et Habitat Cité pour la régularisation des situations de logement – il semblerait que les chiffres d'occupation soient de nouveau à la hausse depuis septembre 2024 (avec 10 familles occupantes sans droit ni titre identifiées par le bailleur mais ne figurant pas parmi les bénéficiaires de l'association).

Habitat Cité reste active dans le suivi de plusieurs jeunes adultes, résidant et ayant suivi leur scolarité dans le quartier ou bien primo-arrivants.

En effet, suite au renforcement de la mobilisation des jeunes hommes en Tchétchénie pour être envoyé au front en Ukraine, de nombreux objecteurs de conscience, âgés entre 18 et 21 ans, fuient le pays pour se réfugier en Europe. Plusieurs d'entre eux sont arrivés à Montereau fin 2023 et ont pu déposer récemment une demande d'asile. Tous sont hébergés chez des membres de leur famille ou des connaissances résidant en logement social. Habitat-Cité les accompagne dans leur démarche d'asile et met en place des solutions pour qu'ils puissent apprendre le français.



Un travail, mais pas de toit : l'impasse d'un jeune exilé

À Montereau-Fault-Yonne, Habitat-Cité suit un jeune homme tchétchène de 20 ans, arrivé en France après avoir fui la mobilisation militaire dans son pays d'origine. Hébergé temporairement chez un membre éloigné de sa famille, il alterne entre des nuits en voiture et des hébergements d'appoint chez des connaissances. Sa demande d'asile est en cours, mais la procédure Dublin lui interdit pour l'instant d'accéder aux droits sociaux, y compris à l'hébergement d'urgence.

Malgré ces difficultés, il a trouvé un emploi dans le secteur du bâtiment, où il travaille au noir, faute de pouvoir obtenir un contrat. Habitat-Cité l'accompagne dans ses démarches pour obtenir un statut légal et tente de négocier une solution de logement plus stable. L'absence de réponse de l'OFPPRA et les délais administratifs prolongent son insécurité, alors qu'il souhaite s'installer durablement en France et régulariser sa situation.

Régularisations au ralenti : un frein à l'accès aux droits et au logement

L'un des principaux freins au travail d'Habitat-Cité en 2024 reste la lenteur des traitements des demandes d'Admission Exceptionnelle au Séjour par la préfecture de Seine-et-Marne.

Habitat-Cité a réalisé toutes les demandes de régularisation des familles suivies afin de leur permettre d'accéder à l'emploi et à un logement pérenne. Cependant, pour certaines familles, le délai d'attente avant un premier rendez-vous en préfecture dépasse désormais deux ans.

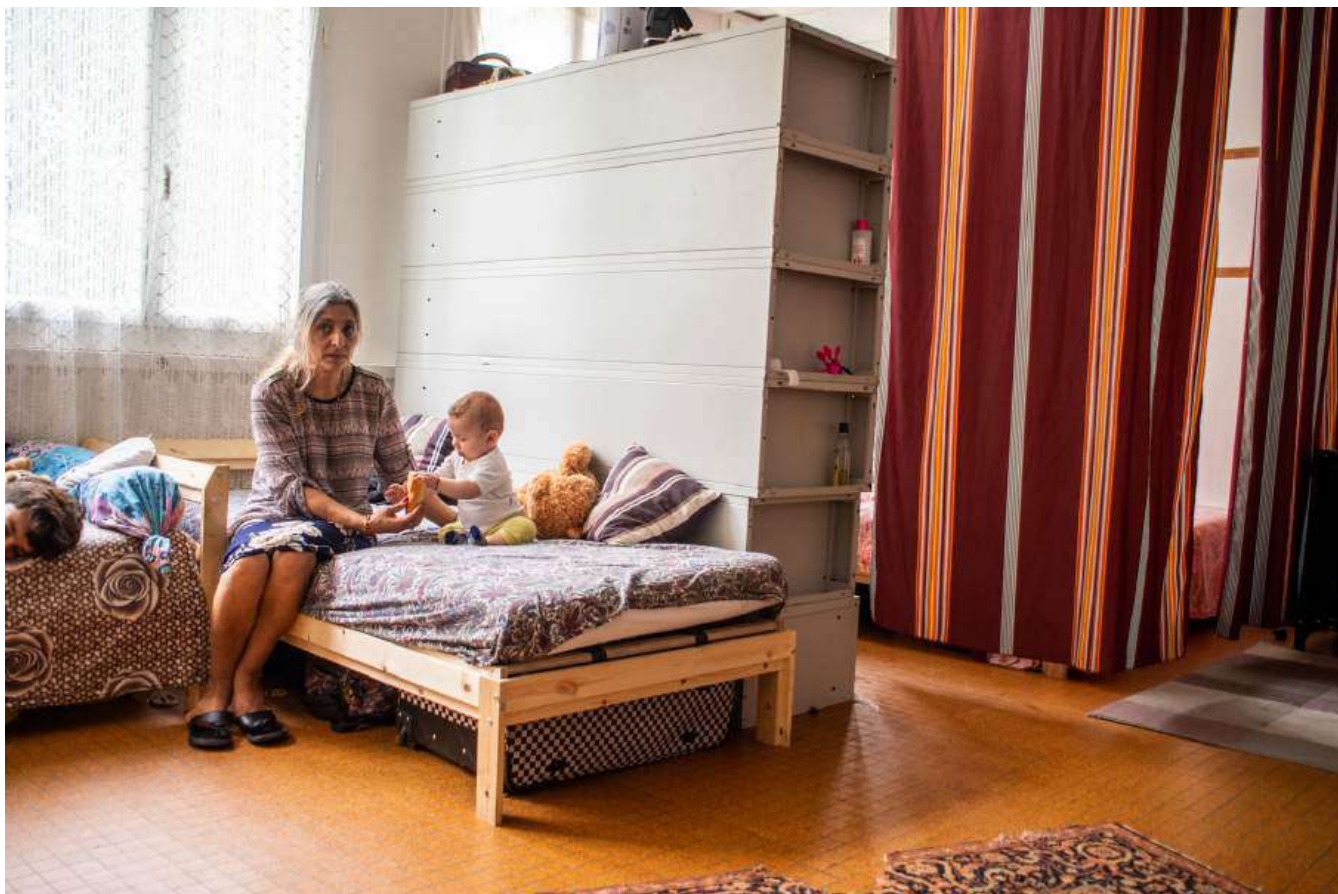
Cette attente prolongée aggrave la précarité des familles et empêche leur insertion. Elle limite aussi leur accès à des dispositifs d'apprentissage du français ou à des formations professionnelles, pourtant essentielles pour leur autonomisation.



ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

En quelques chiffres :

- 1/3 des démarches réalisées par les chargé-es de mission en 2024 sont liées à l'accès aux droits sociaux.
- Parmi les personnes accompagnées dans leur ouverture de droits sociaux, une majorité a sollicité Habitat-Cité relativement aux prestations de la CAF (44%), pour leur déclaration d'impôts (29%) et leur domiciliation.



Des démarches administratives de plus en plus complexes

Tout au long de l'année 2024, Habitat-Cité a fourni un appui administratif aux ménages qui avaient besoin d'explications pour réaliser des démarches d'accès aux droits sociaux au sens large (alimentation, soins, sécurité sociale, logement, scolarisation, emploi, minimas sociaux). L'association a été particulièrement sollicitée pour accompagner les familles dans des démarches de recours administratif contre la caisse d'allocations familiales (CAF), qui a renforcé ses pratiques de contrôle vis-à-vis des ménages les plus précaires.

L'accès à la domiciliation administrative a constitué un frein majeur pour de nombreux bénéficiaires en situation de précarité. Bien que la domiciliation soit un droit

fondamental pour toute personne sans domicile stable, Habitat-Cité continue de constater qu'un nombre important de CCAS refuse d'accompagner les personnes vivant en squat, en bidonville ou à la rue. Ces refus, pourtant illégaux, ont privé de nombreux ménages de la possibilité d'accéder à leurs droits sociaux, retardant l'ouverture de prestations essentielles comme l'AME, le RSA ou les allocations familiales.

L'association a été sollicitée par plusieurs bénéficiaires confrontés à ces blocages. Certains ont dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir déposer une demande d'AME ou de compléter un dossier auprès de la CAF, faute d'adresse administrative. D'autres ont vu leurs démarches de régularisation compromises, le défaut de domiciliation empêchant l'envoi et la réception de documents préfectoraux.

Suspensions et interruptions abusives des prestations sociales

L'un des problèmes les plus fréquents rencontrés en 2024 par les bénéficiaires d'Habitat-Cité concerne le nonaccès aux prestations de la CAF (APL, RSA, allocations familiales, prime d'activité), souvent prolongé par des délais de réponse excessivement longs ou des erreurs administratives non corrigées.

De nombreuses familles ont ainsi vu leurs prestations suspendues sans explication claire, et sans notification précise des motifs ou des voies de recours. Dans certains cas, ces suspensions étaient justifiées par des accusations de trop-perçu, mais sans que le calcul des sommes à rembourser soit détaillé.

L'un des facteurs majeurs expliquant ces suspensions est l'usage des algorithmes de la CAF, qui ciblent les ménages en situation économique instable. Habitat-Cité a constaté une multiplication des réclamations de remboursements portant sur plusieurs années, avec des sommes parfois très élevées, pouvant atteindre plusieurs milliers d'euros.

Dans certains cas, les retenues appliquées sur les prestations versées excédaient les montants prévus par les règles de recouvrement. Ces situations ont souvent nécessité des recours amiables qui restaient toutefois insuffisants, obligeant parfois les bénéficiaires à engager une procédure contentieuse avec l'aide d'un avocat spécialisé en droit social.

Blocages liés au séjour : des familles privées d'aides essentielles

Un autre problème majeur identifié par Habitat-Cité est la méconnaissance du droit au séjour des citoyens européens par certains organismes sociaux.

Plusieurs ressortissants roumains ou bulgares se sont ainsi vus demander un titre de séjour pour accéder aux prestations sociales, alors qu'ils n'y sont plus soumis depuis 2014. Cette exigence illégale a retardé l'ouverture de leurs droits, et dans certains cas, a conduit à des interruptions de prestations vitales.

Les personnes en situation de régularisation sont également confrontées à des refus d'ouverture de droits par la CAF ou la CPAM, qui ne reconnaissent pas systématiquement la validité des récépissés ou des titres provisoires.

Une réfugiée privée d'aides sociales à cause de blocages administratifs

Habitat-Cité a accompagné une femme réfugiée statutaire qui s'est retrouvée dans une impasse administrative l'empêchant d'accéder au RSA. Malgré plusieurs années de présence en France et une si-

tuation régulière, sa demande de RSA a été rejetée au motif qu'elle ne pouvait pas prouver qu'elle avait sollicité une pension de retraite dans son pays d'origine. Or, cette démarche lui était impossible : son état civil n'était toujours pas reconnu par l'OFPRA, qui n'avait pas encore délivré les documents officiels nécessaires. Faute de reconnaissance administrative de son existence sur le territoire français, elle ne pouvait ni obtenir un justificatif de demande de pension auprès des autorités de son pays, ni prouver qu'elle était dans l'incapacité de le faire.

Sans ressources et dans l'incapacité de faire avancer son dossier seule, elle s'est tournée vers Habitat-Cité, qui a tenté de débloquer la situation en sollicitant plusieurs interlocuteurs : la CAF, l'OFPRA et un avocat spécialisé en droit des étrangers. Malgré ces démarches, l'absence de coordination entre les administrations françaises et étrangères a prolongé son exclusion des dispositifs sociaux. Dans l'attente d'une solution, Habitat-Cité l'a orientée vers des aides alimentaires et un hébergement d'urgence afin d'éviter une rupture totale de prise en charge.

Refus d'accès aux services publics et radiations abusives

Outre les suspensions de prestations, Habitat-Cité a observé une recrudescence des refus de guichet dans plusieurs domaines :

- Ouverture de compte bancaire : des bénéficiaires se sont vu refuser l'accès à un compte sans explication, malgré leurs droits en tant que demandeurs d'asile ou titulaires d'un titre de séjour.
- Accès aux soins : des personnes en attente d'AME ou de CSS ont vu leurs dossiers bloqués pendant plusieurs mois, les privant de couverture médicale essentielle.
- Inscription à Pôle emploi : certaines personnes ont été radiées abusivement ou se sont vu refuser une inscription au motif qu'elles ne disposaient pas d'un titre de séjour stable, alors qu'elles y étaient pourtant éligibles.

Dans de nombreux cas, Habitat-Cité a dû intervenir directement par téléphone, par courrier ou en accompagnant les bénéficiaires aux guichets pour débloquer la situation. Si ces interventions permettent souvent une résolution rapide des problèmes les plus simples, les cas les plus complexes nécessitent des recours administratifs longs et fastidieux.

ACCÈS AUX SOINS

En quelques chiffres :

- 18% des démarches réalisées par les chargés-es de mission en 2024 sont liées à l'accès aux soins.
- Parmi les personnes accompagnées dans leur accès aux soins, une majorité a sollicité Habitat-Cité pour ouvrir des droits à l'AME (50%) ou à la Complémentaire Santé Solidaire (21%), pour être orienté-es vers des professionnel·les de santé (12%) et notamment des soins de santé mentale.
- 11 permanences psychologiques et 28 consultations réalisées à Lognes (77) au profit des bénéficiaires de l'association et des bénéficiaires de l'AVIH. Et 49 consultations psychologiques réalisées à Paris.

Un accès aux soins entravé par des barrières administratives

En 2024, Habitat-Cité a poursuivi son travail d'accompagnement des personnes exilées dans leur accès aux soins, dans un contexte où les obstacles administratifs et les difficultés financières freinent l'accès à la couverture médicale et aux dispositifs de santé. Une part importante des démarches réalisées concernait l'ouverture ou le renouvellement de droits à l'Aide Médicale d'État (AME) et à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS), ainsi que l'orientation des bénéficiaires vers des professionnels de santé adaptés à leurs besoins.

Ruptures de droits et absence de prise en charge médicale

Les bénéficiaires d'Habitat-Cité se heurtent souvent à des ruptures de droits, principalement dues à la dématérialisation des démarches et aux retards administratifs. De nombreuses personnes ont perdu leur accès aux soins simplement parce qu'elles n'ont pas reçu un courrier ou n'ont pas compris les formalités de renouvellement.

L'association a observé que les délais de renouvellement des AME et CSS pouvaient atteindre quatre mois passé le premier délai de carence, laissant les bénéficiaires sans couverture médicale pendant cette période. De plus, l'attribution des numéros de sécurité sociale permanents peut être extrêmement longue : certaines personnes ayant obtenu un titre de séjour et ayant commencé une activité professionnelle déclarée attendent encore, près de deux ans après leur régularisation, l'officialisation de leur numéro de sécurité sociale. Cette attente complique également l'accès aux soins des enfants, dont le rattachement à la couverture parentale prend souvent plusieurs mois.

Habitat-Cité intervient régulièrement pour accélérer ces démarches, mais les demandes restent souvent en attente sans explication.

Un partenariat renforcé avec l'Association Ville-Hôpital (AVIH)

Grâce à son intervention hebdomadaire à Lognes (77) dans le cadre d'une permanence inter-associative menée par l'Association Ville-Hôpital (AVIH), Habitat-Cité a pu renforcer l'accès aux soins des personnes en grande précarité.

L'AVIH, agréée par l'Assurance Maladie, a facilité l'ouverture des droits à la sécurité sociale pour les personnes n'ayant pas d'accès direct aux plateformes numériques, notamment celles de nationalité extra-européenne ou sans compte Ameli.

L'orientation vers l'AVIH a permis d'accélérer les démarches d'accès aux soins, en réduisant les délais d'instruction de plusieurs semaines pour l'AME et la CSS. Habitat-Cité a également accompagné plusieurs personnes dans la constitution de dossiers complexes nécessitant des justificatifs complémentaires ou des échanges avec les administrations.

Suivi médical des personnes atteintes de maladies graves

Habitat-Cité a poursuivi en 2024 l'accompagnement de personnes souffrant de pathologies lourdes, notamment des ressortissants géorgiens et tchétchènes sous traitement contre le cancer, dialysés ou séropositifs.

Ces bénéficiaires rencontrent de nombreux obstacles dans leur parcours de soins :

- Certains ont été refusés par des hôpitaux en raison de l'absence de titre de séjour ou de contentieux avec l'Assurance Maladie, notamment pour des dettes liées à des soins non pris en charge.
- Les personnes atteintes de maladies graves sollicitent souvent un titre de séjour pour soins, mais ces demandes sont de plus en plus souvent rejetées, y compris pour des pathologies nécessitant un suivi médical constant.
- Ceux qui souhaitent changer de statut après plu-

sieurs années en France (par exemple, passer d'un titre de séjour pour soins à un titre « Vie privée et familiale ») rencontrent d'importantes difficultés, particulièrement en Seine-Saint-Denis où la préfecture refuse parfois d'instruire ces demandes.

Ces blocages administratifs plongent les malades dans l'incertitude et compliquent leur accès à un suivi médical régulier. Habitat-Cité tente de résoudre ces situations en saisissant les tribunaux administratifs et en sollicitant des interventions directes auprès des services préfectoraux.

Se soigner d'une maladie grave sans droits, un parcours du combattant

Monsieur V, atteint d'une maladie chronique nécessitant un traitement régulier, a été confronté à une rupture de droits qui l'a empêché d'accéder à ses soins. Ayant entamé une demande de titre de séjour pour soins, il s'est retrouvé dans une situation très critique lorsque la préfecture a tardé à examiner son dossier : sans titre valide, il ne pouvait plus bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire, et son hôpital lui refusait un renouvellement de traitement faute de couverture médicale.

Habitat-Cité est intervenue en urgence pour solliciter une prise en charge auprès d'associations partenaires et tenter d'obtenir une régularisation rapide de son dossier. Malgré plusieurs relances auprès des services administratifs, son dossier est resté en attente pendant plusieurs mois, l'obligeant à dépendre d'aides ponctuelles pour accéder à ses médicaments.

Prise en charge en santé mentale : un besoin grandissant

Les besoins en santé mentale ont continué d'augmenter en 2024, avec de longues listes d'attente pour obtenir un rendez-vous dans un centre médico-psychologique (CMP) ou une consultation spécialisée.

Grâce à un financement de la Fondation de France, Habitat-Cité a pu proposer des consultations psychologiques gratuites aux personnes accompagnées, avec une psychologue russophone spécialisée dans l'accompagnement des personnes exilées et en grande précarité. Ce financement a permis de multiplier les consultations et de mieux faire connaître cette possibilité auprès des bénéficiaires.

L'association a ainsi mis en place :

- Des permanences psychologiques dans les locaux de l'AVIH à Lognes (77), une à deux fois par mois entre avril et décembre 2024.



- Des consultations individuelles dans le cabinet de la psychologue à Paris, sans contrainte de date pour les bénéficiaires.

Les effets des consultations psychologiques ont été notables :

- Une diminution des angoisses et de l'isolement chez les personnes suivies.
- Une amélioration du sommeil et une réduction des cauchemars, notamment chez les victimes de tortures et de violences.
- Une meilleure capacité à établir des liens sociaux et à exprimer leurs émotions.

Certaines personnes ont également été orientées vers des structures spécialisées, comme le Centre Primo Levi, qui prend en charge les victimes de torture et de persécutions.

Habitat-Cité a mis en place un suivi renforcé entre ses chargé-es de mission et la psychologue afin d'adapter l'accompagnement social et juridique en fonction des besoins exprimés en consultation.

Ces échanges réguliers ont permis d'identifier plus précisément les situations nécessitant un soutien juridique spécifique (accès aux droits sociaux, logement, titre de séjour) et d'orienter certaines personnes vers des structures médicales adaptées, notamment pour des prescriptions de traitement ou des hospitalisations urgentes.

PERMANENCE DROIT DU TRAVAIL

Fin d'un dispositif essentiel

Habitat-Cité a mis fin à sa Permanence Droit du Travail le 31 juillet 2024. Cette décision a été prise suite à l'arrêt d'activité de Xavier, bénévole spécialisé en droit du travail, engagé de 2017 à 2024, qui n'a plus pu assurer les permanences pour des raisons professionnelles et de disponibilité. L'association espère pouvoir prolonger le fonctionnement de cette permanence à l'avenir et remercie chaleureusement Xavier pour son implication et les nombreuses victoires gagnées au fur et à mesure des années !

Un accompagnement juridique individuel de qualité

Durant les sept premiers mois de 2024, 23 personnes ont été reçues dans le cadre de ces permanences, dont plusieurs en poursuite d'un accompagnement entamé en 2023.

La plupart d'entre elles ont été conseillées et accompagnées dans le cadre de litiges avec leurs employeurs : informées de leurs droits non respectés et des modalités de les réclamer, aidées à faire des lettres de réclamation auprès des employeurs ou des saisines de l'Inspection du travail, mises en lien avec des avocat-es ou avec des défenseur-euses syndicaux.ales, aidées à faire des demandes d'aide juridictionnelle et à constituer des dossiers pour des procédures aux Prud'hommes.

Problématiques rencontrées

Les principaux abus et dysfonctionnements signalés par les bénéficiaires étaient les suivants :

- Non-respect du temps de travail (durée légale, repos, heures supplémentaires non payées)
- Retards ou absences de paiement des salaires
- Absence de fiches de paie
- Défaut de déclaration d'accident ou d'arrêt de travail, empêchant l'accès aux indemnités journalières
- Non-respect des visites médicales obligatoires
- Documents de fin de contrat non délivrés

Résultats obtenus en 2024

- 5 personnes ont engagé une procédure devant les Prud'hommes :
 - 4 avec une avocate
 - 1 avec un défenseur syndical
- Une personne a obtenu gain de cause, avec une indemnisation de 12 000 €.
- Les 4 autres procédures sont en cours.

Relais mis en place après l'arrêt de la permanence

Depuis août 2024, les personnes continuant à solliciter Habitat-Cité sont orientées vers d'autres structures, afin de permettre la poursuite de leur accompagnement :

- Permanences syndicales (Sud Solidaires, CGT Seine-Saint-Denis et Paris)
- Bourse du Travail de Paris
- Permanence spécialisée pour les secteurs restauration et boulangerie à Montreuil

Certaines personnes continuent à être accompagnées ponctuellement dans le cadre de la Permanence Emploi, pour des démarches simples liées au droit du travail.



Portrait de Marc, bénévole Droit du travail

Marc a été bénévole actif et régulier d'Habitat-Cité entre juin 2017 et août 2024. Pendant ces 7 ans, son engagement pour Habitat-Cité a consisté à tenir les permanences bimensuelles droit du travail en binôme avec une salariée, de conseiller les personnes reçues, de les informer sur leurs droits et les modalités pour les faire respecter, de les accompagner dans le cadre de tentatives de médiation avec les employeurs (courriers) puis lors de procédures devant le Conseil de Prudhommes lorsque les tentatives de règlement à l'amiable des litiges avec les employeurs n'aboutissaient pas.

Son travail se réalisait donc non seulement lors des permanences, mais aussi (beaucoup) hors permanences par le travail d'enregistrement, classement, analyse détaillée des documents scannés en permanence, création de tableaux Excel pour le calcul et la vérification des rémunérations et indemnités reçues pas les personnes accueillies en permanence pour s'assurer qu'elles correspondaient à ce que les employeurs leur devaient.

Pour ce portrait, nous avons rencontré Marc dans un petit restaurant dans sa ville et lui avons demandé d'abord comment il avait connu Habitat-Cité et qu'est-ce qui l'a déterminé à vouloir s'engager comme bénévole. Il nous dit que c'est la lecture du livre « Le Soleil se lève-t-il à l'Ouest », qu'il a beaucoup aimé, qui l'a déterminé à vouloir mieux connaître l'association et en devenir bénévole. De plus, les horaires de la permanence, qui avait lieu de 17h00 à 20h00 étaient compatibles avec son emploi de temps et tout le travail hors permanence pouvait être fait depuis chez soi.

Marc nous a confié aussi que ce qui le motivait beaucoup dans son travail bénévole était le fait de pouvoir encourager les personnes éloignées de tout ce qui est juridique et qui étaient aussi souvent sous la pression de la précarité et la nécessité de garder un emploi, quelles que soient les conditions, de défendre leurs droits, y compris par des procédures en justice et même quand les montants qu'elles pouvaient gagner n'étaient pas importants. Parmi les dossiers dont Marc se rappelle bien il y a celui d'une femme de chambre en situation de grande précarité, vivant en hébergement d'urgence et ayant à sa charge ses enfants et son compagnon, dont la durée de travail et la rémunération ne correspondaient pas au travail effectivement fourni. Ce fut une procédure difficile et longue (2 ans et 6 mois) qui a été menée avec un défenseur syndical et qui s'est terminée par la victoire de la salariée : requalification de son CDD à 50h par mois en un CDI à 69 h (mais malheureusement pas à temps plein comme le défenseur syndical l'avait demandé), condamnation de l'employeur au

paiement de ses heures complémentaires (541,80 €), de 693,49 € au titre de l'indemnité de la requalification en CDI et de 54,18 € au titre de ses congés payés, ainsi qu'au paiement des dépenses de jugement.

Un autre élément qui a motivé son engagement a été le sentiment d'injustice que générait l'analyse de la situation de tant de salarié-e-s ou travailleurs-euses sans papiers dont les droits n'étaient pas respectés par leurs employeurs, avec des conséquences importantes sur leur santé physique et parfois psychique (une partie d'entre elles/eux souffrant d'anxiété ou dépression) et qui étaient même parfois en situation de grande exploitation. Une des procédures qui a le plus marqué Marc a été celle d'une serveuse dans un bar PMU. Sur son attestation de fin de contrat l'employeur avait osé écrire comme motif de rupture : « grossesse » ! C'était pour lui l'impunité dans toute sa « splendeur ». Il a ensuite été enthousiasmé par l'écoute très attentive de cette salariée et sa détermination dans le cadre de sa procédure : elle a rapidement rassemblé les preuves nécessaires à son dossier, notamment cinq témoignages écrits de clients du bar relatant ses conditions de travail et ses horaires de travail très matinaux, ce qui nous a permis de démontrer ses durées de travail excessives. C'est une affaire qui, malgré la longueur et sa difficulté (l'employeur a liquidé sa société pour échapper aux pénalités et de nombreuses démarches ont donc été nécessaires auprès d'un liquidateur judiciaire) s'est pourtant terminée par une importante victoire aux Prud'hommes, l'employeur étant condamné à verser 97 526 € de pénalités et indemnités.

Un autre dossier dont il se rappelle bien est lié cette fois-ci à la violence institutionnelle de France travail (anciennement Pôle emploi), qui menaçait de couper les allocations chômage d'une demandeuse d'emploi enceinte de 6 mois qui avait aussi la charge d'un bébé de 10 mois, sous prétexte qu'elle ne « participait pas activement » aux actions de recherche d'emploi qui lui étaient proposées (actions particulièrement inadaptées à sa situation) et sans proposer à aucun moment un accompagnement par rapport aux modalités de garde d'enfants. Dans ce cas, Habitat-Cité a fait de la médiation par mail et téléphone rappelant à France travail leur devoir d'accompagnement et d'analyse au cas par cas des situations, ainsi que le fait que les femmes enceintes avaient les mêmes droits aux allocations que les autres demandeurs d'emploi et que France travail devait faire preuve d'un traitement équitable, d'humanité et de proposer des actions adaptées à la situation de la demandeuse d'emploi, sa grossesse avancée étant incompatible avec les actions que France travail lui avait proposées.

Une autre rencontre à la permanence qui a été marquante pour Marc a été celle avec 2 salariés étrangers

– un cuisinier et un serveur - qui travaillaient dans une brasserie parisienne dans des conditions de grande exploitation proches de l'esclavage moderne (plus de deux ans sans une seule journée de congés pour le cuisinier). C'est un des dossiers les plus longs et difficiles, car la collecte de preuves pour le dossier Prud'hommes a été très laborieuse et a nécessité, entre autres, de nombreux contrôles de l'inspection du travail (qui a été saisie par Habitat-Cité) sur le lieu de travail des 2 salariés.

Marc a beaucoup accompagné ces salariés, y compris lors des entretiens avec leur avocate. Il a été très impressionné par leur intense désir de justice. Cette procédure a débuté juste avant la pandémie de la Covid-19 et a suivi son long cours (près de 4 ans !) pour se solder par leur éclatante victoire aux Prud'hommes, les indemnités étant à la mesure de tous les droits élémentaires dont ils avaient été privés : plus de 100 000 € pour le cuisinier et plus de 80 000 € pour le serveur.

Le lien avec les avocat-es et les défenseurs syndicaux avec lesquels nous avons collaboré lors des nombreuses procédures aux Conseil des Prud'hommes que nous avons accompagné a été une part importante du travail bénévole de Xavier et aussi une qui l'intéresse beaucoup. Il a ainsi assisté à une partie des audiences.

Nous lui avons aussi demandé quels ont été les moments difficiles qu'il a pu éprouver lors de nos permanences. Il nous a parlé des problèmes logistiques rencontrés dans deux lieux extérieurs dans lesquels notre permanence s'est déroulée dans les 3 premières années - problèmes d'impression et de scan, de connexion internet etc. – ainsi que des problèmes d'espace dans les locaux d'Habitat-Cité lorsque nous devons accueillir plusieurs personnes (membres de la famille, enfants ou collègues des personnes reçues en permanence). Il a aussi évoqué l'attention dont il fallait faire preuve lors d'entretiens avec des personnes peu francophones ou avec de forts accents, qui rendaient difficile la compréhension, ou du besoin de recadrer des personnes qui s'éparpillaient dans des discours qui s'éloignaient de l'objet de leur rendez-vous ou qui avaient des propos parfois incohérents et contradictoires. Il nous parle aussi des personnes avec des troubles psychiques – obsessions de persécution, personnalités paranoïaques, dépression etc. – l'écoute en permanence nécessitant prudence pour certaines (pour pouvoir distinguer les faits réels de ce que certaines personnes imaginaient) et beaucoup de patience pour les autres, ainsi que des orientations ultérieures vers des lieux où ils pouvaient demander un soutien psychologique. Le fait de travailler en binôme avec une salariée rendaient ces difficultés plus faciles à dépasser.

Avec regrets, Marc a dû arrêter son bénévolat pour des raisons professionnelles liées à un manque de temps, mais nous avoue que son long engagement dans le temps (7 ans) a été enrichissant et intéressant. Il es-

père pouvoir refaire peut-être du bénévolat pour Habitat-Cité à l'avenir si ses impératifs professionnels le lui permettent.



CHAPITRE 2.2

Solidarité France

**APPRENTISSAGE DU
FRANÇAIS
ET INSERTION
PROFESSIONNELLE**



Depuis 2015, Habitat-Cité continue de faire évoluer son offre linguistique à Pantin à travers ses projets de formations intensives et cours de français pour adultes, et d'ateliers socio-linguistiques destinés à des jeunes en attente de scolarisation. **En 2024, l'association a accueilli près de 170 apprenant-es dans ses actions d'apprentissage du français langue étrangère (FLE).**

La majorité des participant-es se sont engagé-es dans leur parcours avec l'ambition d'atteindre un niveau de maîtrise du français leur permettant d'être pleinement autonomes dans la vie quotidienne, d'élargir leurs perspectives d'accès à l'emploi et de faciliter leurs démarches pour l'obtention d'un titre de séjour. L'apprentissage de la langue est effectivement une étape majeure du parcours d'insertion des personnes accompagnées par Habitat-Cité dans la mesure où l'accès et le renouvellement de titres de séjour, à la formation et à certains emplois est conditionné par la réussite d'examens de langue française au niveau toujours plus élevé.

Pourtant, l'accès des exilé-es à des cours de français adaptés est fragile : en 2024, quelques mois après que la Loi immigration ait élevé le niveau de langue requis pour l'accès à tous les titres de séjour, le gouvernement annonçait des gels budgétaires pour l'insertion des primo-arrivant-es et le passage des cours proposés par l'État aux étranger-es au 100% distanciel – un délitement progressif de l'offre de formation s'inscrivant dans un contexte déjà marqué par de fortes disparités territoriales et l'insuffisance de dispositifs permettant l'apprentissage du français. Dans ce cadre, Habitat-Cité a maintenu ses projets en Seine-Saint-Denis, dans un territoire où le nombre de personnes allophones en recherche d'emploi et de formations est particulièrement important.

FORMATIONS INTENSIVES

Les formations intensives d'Habitat-Cité visent à accompagner les personnes allophones dans l'apprentissage du français et la recherche d'emploi sur un temps court de 5 mois mêlant cours de FLE, préparation aux examens de langue française, acquisition de techniques de recherche d'emploi, et accompagnement professionnel individuel. En 2024, ces formations ont été ouvertes à toutes les personnes extra-européennes éloignées de l'emploi et résidant en Seine-Saint-Denis ou à Paris, dans le cadre de leur financement par le Fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI).

Le financement de ce projet par le FAMI sur la période de 2024 à 2027 devrait permettre à 290 bénéficiaires de suivre les formations intensives à visée professionnelle d'Habitat-Cité sur trois années, afin de favoriser le renforcement de leurs compétences linguistiques et leur accès à l'insertion socioprofessionnelle.

En quelques chiffres

En 2024, **la formation a permis à 56 stagiaires de bénéficier d'un apprentissage linguistique et d'un accompagnement socioprofessionnel renforcé.** Au sein de cette cohorte, 62% des participant-es ont suivi l'ensemble de la formation jusqu'à son terme. Parmi les sorties de parcours avant la fin de l'action, près de 67 % correspondent à des sorties dites positives, c'est-à-dire un accès à l'emploi ou à une autre formation.

Parmi les bénéficiaires ayant suivi la formation de bout en bout, près de 80 % des stagiaires inscrit-es à un examen de langue française (DELFF) ont obtenu la certification du DELF A2 ou B1, selon leur niveau. Au-delà de ces certifications, les évaluations réalisées par les professeures en fin de parcours ont permis de constater les

progressions suivantes :

- Expression orale : 88 % ont progressé d'un niveau du CECRL (cadre européen commun de référencement des langues) et 6 % d'un demi-niveau du CECRL.
- Compréhension orale 85 % ont progressé d'un niveau du CECRL et 9 % d'un demi-niveau.
- Compréhension écrite : 88 % ont progressé d'un niveau du CECRL et 9 % d'un demi-niveau.
- Expression écrite : 80 % ont progressé d'un niveau du CECRL et 17 % d'un demi-niveau.

Le suivi de l'insertion des stagiaires une fois leur formation terminée a permis de constater le rôle tremplin que joue leur passage par la formation dans leur insertion professionnelle, avec une progression significative de l'entrée dans les 3 à 6 mois suivant leur formation, avec :

- 12,5 % de personnes en activité en début de formation.
- 7 % de personnes en emploi et 14 % en formation en fin de formation.
- 9 % de personnes en emploi et 25 % en formation 3 mois après la formation.
- Et 14 % de personnes en emploi et 25 % en formation 6 mois après la formation (ces données ne concernent que les personnes accueillies dans la première session de formation de l'année 2024, l'enquête auprès de la seconde session de formation aura lieu à l'été 2025).

Le taux de satisfaction des stagiaires est positif, avec :

- 93 % des stagiaires très satisfait-es des méthodes des formateur-ices.
- 85 % des stagiaires très satisfait-es des contenus pédagogiques.
- 50 % des stagiaires très satisfait-es et 35 % satis-

fait-es de leur accompagnement professionnel.

- 75 % des stagiaires très satisfait-es et 20 % satisfaits de leur formation de manière générale.

Au cours de l'année, Habitat-Cité a capitalisé sur les apports de son précédent projet de formations intensives Parcours Emploi (2020-2023), qu'elle a fait évoluer tant au niveau des bénéficiaires accueillis, que des modules de formation mis en place.

Le projet a accordé une place plus importante que les années précédentes aux allocataires du RSA en leur offrant un accompagnement tenant compte de leurs freins et de leurs besoins spécifiques. La formation a favorisé leur reprise de confiance, leur montée en compétences et une plus grande autonomie dans les démarches d'insertion sur le temps court, favorisant leurs chances de trouver ou de retrouver un emploi.

Les niveaux de langue proposés par l'association ont par ailleurs été définis de manière à répondre aux besoins des habitant-es du territoire, en lien avec les nouvelles exigences linguistiques liées à la Loi immigration 2024. Ainsi, là où Habitat-Cité ne proposait que ponctuellement des cours à visée B1, l'association a choisi de pérenniser cette offre afin de répondre au besoin d'accès à la carte de résident de 10 ans (qui était auparavant conditionnée à l'acquisition du niveau A2 uniquement).

L'accompagnement professionnel proposé par les chargé-es de mission de l'association a également été adapté aux évolutions du monde du travail, notamment à travers la part grandissante de métiers liés à la transition écologique. Des ateliers de sensibilisation et un neuvième module a ainsi été intégré aux ateliers emploi, spécialement conçu pour faire découvrir aux participant-es les secteurs d'activité liés au développement durable et les aider à s'y projeter professionnellement. Ce déploiement de nouvelles activités, mises en place grâce un financement spécifique du Département de Seine-Saint-Denis au titre de la Transition Écologique, a par ailleurs permis la réalisation de visites d'entreprises auprès de partenaires du secteur : Lemon Tri (spécialisée dans le tri et le recyclage), Échobat (construction durable), Abiosol (agriculture), Farinez'Vous (alimentation), Ferme du Rail (agriculture urbaine et restauration).

En complément de cette offre de formation linguistique et professionnelle, Habitat-Cité a continué à proposer des sorties culturelles à destination des apprenant-es, convaincue de leur importance dans leur parcours d'insertion. Ces temps hors les murs ont permis aux participant-es de mieux connaître leur environnement, de s'approprier des lieux culturels (musées des Arts modernes, du Centre Pompidou, du Louvre, cinémas) et d'apprendre le français en contexte réel. Parmi les sorties marquantes de l'année 2024, une visite du musée du Louvre a permis aux participant-es de découvrir des œuvres de l'antiquité grecque, de l'antiquité Égyptienne, les appartements de Napoléon III et les sculptures françaises des



XVIII et XIXe siècle.

Par ailleurs, une projection du documentaire "Le Chant des Vivants" a été organisée par Habitat-Cité au Ciné 104 de Pantin, en partenariat avec l'association Limbo. Cette projection a permis d'aborder avec les apprenant-es, l'équipe et des bénévoles de l'association la question des parcours migratoires et de la complexité du recueil de leur récit.

PERMANENCE EMPLOI

Besoins des personnes éloignées de l'emploi

Les équipes d'Habitat-Cité rencontrent quotidiennement des personnes éloignées de l'emploi, que cela soit du fait de freins linguistiques, d'une faible confiance en soi, et bien souvent d'une méconnaissance des dispositifs permettant d'accompagner les demandeur-euses d'emploi en France et de faciliter leur accès à l'insertion professionnelle (offres de formation des services publics de l'emploi, SIAE, associations).

L'association a constaté que des temps d'information individuels avec ces bénéficiaires permettaient souvent de leur donner la confiance nécessaire à la mise en place de démarches qu'ils ou elles n'auraient pas entrepris seul-es : l'inscription auprès de services publics de l'emploi et la demande de rendez-vous pour l'accès à des formations auprès de conseiller-es, une réflexion sur leurs envies et compétences professionnelles réelles, la réalisation de premières candidatures de manières accompagnée, pour se mettre en confiance, et la prise de contact avec d'autres institutions ou associations spécialisées.

Une permanence ouverte à tous·tes

Forte de ce constat, Habitat-Cité a mis en place une Permanence Emploi ouverte à toute personne en recherche d'emploi afin d'informer et d'orienter ce public. Cette permanence est à la fois ouverte au public que l'association accueille au sein de ses autres projets, et aux personnes inconnues de l'association – qui entendent parler de cette permanence via des connaissances, via le Réseau ALFEST, ou via des associations partenaires d'Habitat-Cité.

Cette permanence a lieu un jeudi sur deux, tout au long de l'année, dans les bureaux de l'association à Pantin (situés au 83 rue Jules Auffret, à proximité immédiate du QPV du Pré-Saint-Gervais Jaurès Séverine). Elle permet d'accueillir les personnes pour un premier rendez-vous de diagnostic, qui en fonction des besoins peut être suivi par d'autres rendez-vous de suivi individuel hors créneau de permanence, durant d'autres temps de la semaine.

En 2024 : 24 personnes accompagnées vers l'emploi et la formation

24 personnes ont été accompagnées durant la permanence emploi en 2024, la plupart pour des démarches de recherche d'emploi (réalisation de CV et lettres de motivation, recherche d'offres d'emploi – sur le marché classique et dans le secteur de l'insertion par l'activité économique – et aide à la candidature, orientation vers des événements de recrutement) et de formation professionnelle.

Trois d'entre elles pour des démarches liées à la régularisation par le travail, des informations sur les modalités possibles de rupture d'un contrat de travail, la contestation de trop perçus réclamés injustement par France travail.

Résultats concrets des accompagnements

Accès à un emploi :

- Une personne a trouvé un emploi en CDI en tant que femme de chambre.
- Une personne a obtenu un CDD de 6 mois en tant qu'agent de nettoyage.
- Une personne a obtenu un CDI à temps partiel en tant qu'assistante de vie, mais a démissionné à cause du non-respect du contrat par l'employeur. Elle a repris des cours de français.

Entrée en formation professionnelle :

- Une personne a trouvé une formation professionnelle courte (rémunérée) de 3 mois, menant à un titre professionnel de niveau 4 de réceptionniste en hôtellerie.
- Une personne a suivi une formation linguistique et métier dans le secteur de la vente (caissière).

Missions ponctuelles et parcours en cours :

- Une personne a obtenu des missions courtes en intérim.

La permanence a ainsi permis à plusieurs personnes éloignées de l'emploi d'engager ou de relancer un parcours d'insertion, à travers un accompagnement individualisé et adapté à leurs besoins. Cette action confirme l'importance de proposer un espace d'écoute et d'orientation professionnelle à destination de publics peu ou mal accompagnés par les dispositifs classiques. L'association poursuivra cette action en 2025, dans la continuité du travail mené ces dernières années, avec l'objectif de renforcer encore les liens avec les acteurs du territoire.

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

Depuis 2015, en parallèle des formations linguistiques intensives, Habitat-Cité s'implique dans le développement de cours de Français Langue Étrangère (FLE) à Pantin à travers deux types de projets distincts :

- Des cours de français pour adultes animés par des bénévoles.
- Des ateliers socio-linguistiques (ASL) à destination de mineur-es isolé-es en attente de scolarisation.

Les cours de FLE hebdomadaires animés par les bénévoles d'Habitat-Cité

Comme chaque année depuis 2015, l'équipe bénévole d'Habitat-Cité a assuré des cours de français hebdomadaires de différents niveaux à destination des habitant-es de Pantin, permettant d'accueillir les personnes indisponibles pour des formations intensives dans des cours de français hebdomadaires. Dispensés dans quatre maisons de quartier de la ville, du lundi au vendredi, en journée et en soirée, ces cours ont permis à 94 participant-es, majoritairement issu-es des quartiers prioritaires de la ville, de progresser à leur rythme, que ce soit en alphabétisation, post-alphabétisation ou en préparation des niveaux A1, A2 et B1.

Entre janvier et décembre 2024, ce sont en moyenne 280 heures de cours qui ont été délivrées par cette équipe de bénévoles, qu'Habitat-Cité remercie de nouveau pour son implication.

À partir d'octobre 2024, Philippe Bonnaves, bénévole FLE depuis de nombreuses années auprès d'Habitat-Cité, a également inauguré un nouveau format à travers la création d'un atelier d'écriture hebdomadaire. Cette initiative a été pensée comme un espace d'expression et de partage, distinct du cours de français, et permettant à ses participant-es de s'essayer à l'écriture de récits personnels, de fictions (restitutions écrites de contes transmis oralement) ou bien à coucher des pensées sur le papier, plus simplement. Réunissant des personnes de tous niveaux, cet atelier est animé par Philippe et par une nouvelle bénévole accueillie dans l'association en septembre – Martine Zack. Loin d'un exercice scolaire, il vise avant tout à valoriser la parole individuelle des participant-es, à valoriser leurs compétences linguistiques dans un contexte créatif, et à ouvrir un espace bienveillant pour mettre en mots des expériences souvent bouleversantes. Les participant-es



se sont prêté-es au jeu avec enthousiasme, faisant émerger une grande richesse d'expériences et de récits. Philippe Bonnaves a régulièrement partagé les textes et réflexions issus de ces ateliers dans une série d'articles publiés sur le blog de Mediapart, sous le titre « Atelier d'écriture, récits et témoignages d'exil », témoignant de ces échanges en atelier.



Les ateliers socio-linguistiques (ASL) à destination de mineur-es isolé-es en attente de scolarisation

Deux fois par semaine, Habitat-Cité anime des ateliers socio-linguistiques à destination de jeunes mineur-es isolé-es à Pantin. En 2024, près d'une centaine de jeunes, âgé-es de 10 à 18 ans, originaires principalement d'Afrique subsaharienne (Guinée, Mali, Côte d'Ivoire) et d'Asie du Sud (Afghanistan, Bangladesh), ont participé à ces ateliers de français. La majorité d'entre eux, âgés de 15 ans en moyenne, étaient en attente d'une affectation au collège ou au lycée après leur passage

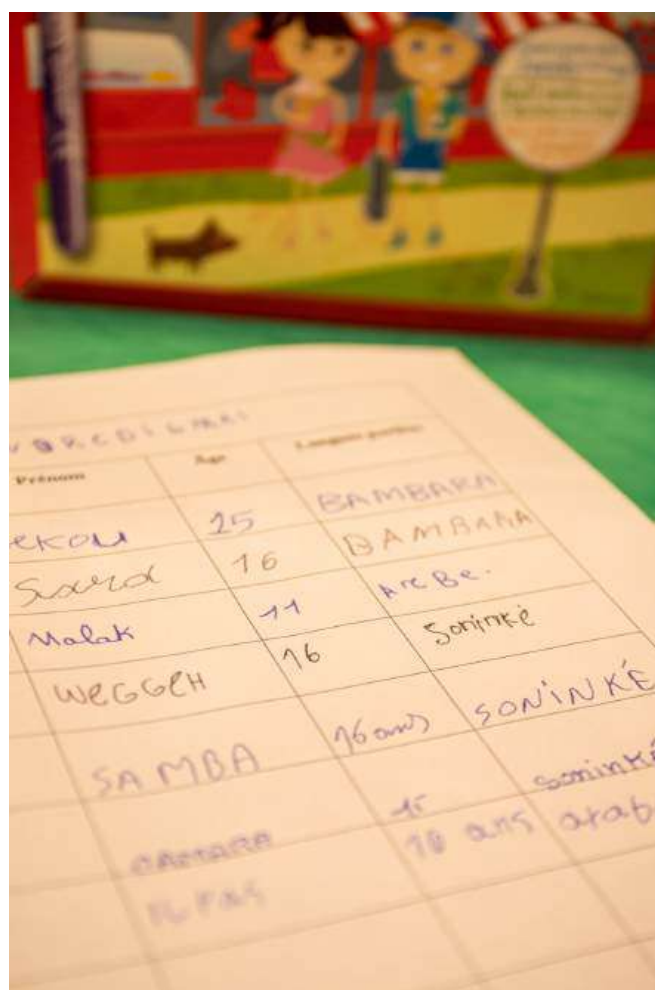


au CIO de Pantin – une attente pouvant durer de plusieurs semaines à plusieurs mois selon leur situation administrative.

Dans ce contexte d'incertitude et de précarité, les ateliers proposés par Habitat-Cité ont constitué une passerelle vers l'apprentissage de la langue dans un cadre bienveillant. Accueillis dans les bibliothèques de la ville de Pantin, ces ateliers ont permis aux jeunes de rompre leur isolement, de reprendre confiance et de se sentir accueillis dans leur nouvel environnement. Chaque jeune a pu créer sa propre carte de bibliothèque, y emprunter des documents, et profiter des espaces et des outils disponibles, notamment les logiciels d'apprentissage du français, pour continuer à apprendre en autonomie.

En juin 2024, grâce à l'intervention de l'association La Source Garouste, Habitat-Cité a mis en place un atelier artistique inédit à destination des jeunes accueillis en ateliers socio-linguistiques afin de permettre leur expression personnelle. Animé par l'artiste Victoria Lacombe, cet atelier a proposé aux jeunes une initiation au théâtre d'ombres, qui mobilise le corps, la mise en scène, la musique et l'image. Ce choix permettait de dépasser les barrières linguistiques en offrant des moyens d'expression autres que la parole, tout en travaillant l'imaginaire et la créativité. Accueilli dans les locaux de la maison de quartier Mairie-Ourcq à Pantin, l'atelier a été conçu pour aboutir à la réalisation d'un spectacle composé de plusieurs saynètes, filmé puis monté pour constituer une trace concrète et valorisante du travail accompli. Chaque participant a pu repartir avec une vidéo souvenir de l'atelier, diffusée sur clé USB ou en ligne. Ce projet a permis d'accompagner les jeunes dans le développement de leur identité, de

leurs compétences sociales, et à leur offrir un espace d'évasion et de valorisation de soi à travers l'art.



APPRENDRE LE FRANÇAIS À EST-ENSEMBLE (ALFEST)



La deuxième année de la mise en place du projet ALFEST (apprendre le français à Est ensemble) a été marquée par de nombreux défis. Tout au long de l'année 2024, nous avons non seulement consolidé les fondements du projet mais également apporté des changements et des ajustements afin que le projet puisse évoluer dans la bonne direction.

Habitat-Cité bénéficie du soutien du département de la Seine-Saint-Denis, de la Drieets et de l'EPT Est Ensemble pour déployer le projet sur le territoire d'Est Ensemble.

Ce réseau est pensé autour de trois activités :

- l'organisation des permanences d'accueil, d'évaluation et d'orientation ;
- la participation à l'animation des acteurs sociolinguistiques du territoire ;
- la mise en place d'un observatoire.

A travers ce nouveau dispositif, le département et la préfecture du département espèrent augmenter le nombre de personnes inscrites dans un cours de français et améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins linguistiques des habitants.

Le premier axe consiste à animer des permanences

d'évaluation linguistique sur les 9 villes d'Est-Ensemble, à raison d'une demi-journée par semaine et par ville. Les permanences linguistiques ont ouvert entre septembre et octobre 2023, sauf à Bobigny où les permanences ont débuté en février 2024.

Lors de chaque permanence, cinq personnes sont reçues sur rendez-vous pour évaluer leur niveau de langue française. À la suite de cette évaluation, une orientation vers une formation de français est proposée, en fonction du niveau de langue visé, des besoins des bénéficiaires et des places disponibles parmi les offres de formation.

En 2024, 360 permanences ont été animées, permettant d'accueillir 1 265 personnes sur les neuf sites de permanence d'évaluation grâce au travail de nos deux évaluateuses. Dans 87,7% des cas, une orientation a été proposée aux bénéficiaires. Pour les situations où cela n'a pas été possible, les freins à l'entrée en formation ont été identifiés et consignés. Pour répondre à la forte demande de rendez-vous, nous avons eu également recours aux évaluations collectives (7 évaluations collectives), mobilisant plusieurs évaluateuses en même temps pour pouvoir évaluer plus de personnes. Ces



sessions ont été réalisées en dehors des lieux de permanence habituels pour toucher un public non couvert. Malgré le changement d'évaluatrice à plusieurs reprises, lié à des contraintes d'organisation interne, les permanences ont pu continuer à recevoir les bénéficiaires. Grâce à la présence d'une coordinatrice à temps plein et au travail en équipe, la formation des évaluatrices et la qualité des entretiens et des évaluations n'a pas été impactée par ces changements.

Le travail de recensement de l'offre, qui a débuté avant le démarrage des permanences, a continué tout au long de l'année avec la réalisation des visites de structures, des appels téléphoniques ou des demandes par courriel. En 2024, nous avons pu visiter 15 structures offrant de cours de français et 431 formations linguistiques ont été recensées, dont 294 sur le territoire d'EE.

La deuxième mission du projet est la mise en réseau des acteurs linguistiques et du champ de l'insertion sociale et professionnelle dans l'optique de favoriser l'échange d'expériences et l'identification de tous les acteurs opérant sur le territoire.

Sur cette mission, un des moments forts de cette année a été la tenue de la cérémonie de lancement du projet « Apprendre le français en Seine-Saint-Denis », le 7 mars 2024. Cet événement, qui a bénéficié de la présence du président du département et du maire de Bondy, a pu fédérer différents acteurs.

Voici en résumé les autres événements que nous avons organisés ou auxquels nous avons participé :

- l'organisation de 5 réunions de coordination linguistique rassemblant les acteurs offreurs de cours ;
- la participation à 11 rencontres avec des prescripteurs (Maison de l'emploi, Agence locale d'insertion, France travail, mission locale et d'autres acteurs) et 4 rencontres avec d'autres acteurs du champ de l'insertion (pro-

jet Weldi, CDRIML, etc.) ;

- la tenue d'un stand lors de 5 forums et 2 événements dans des quartiers politiques de la ville (Pantin, Bobigny).

La troisième mission du réseau, l'observatoire, vise à mettre en relation des statistiques sur les profils des personnes reçues, leurs besoins linguistiques et leurs éventuels freins avec les statistiques sur l'offre de formation disponible sur Est Ensemble.

Une base de données a été conçue à cet effet et évolue en permanence pour pouvoir récolter les informations saisies par les évaluatrices afin de répondre aux exigences des institutionnels et des acteurs concernant les questions sur le besoin réel des bénéficiaires, son adéquation avec l'offre ainsi que toutes les questions liées aux problématiques d'orientation et d'entrée en formation. Le résultat de l'analyse de ces données est présenté aux acteurs et aux décideurs lors des bilans organisés au niveau de chaque ville et au niveau d'Est Ensemble. En 2024, deux bilans ont été réalisés aux Lilas et à Noisy-le-Sec.

La fin de l'année 2024 été marquée par l'arrêt du consortium entre Habitat-cité, porteur de projet, et l'association SFM-AD. Ce dernier, qui anime un projet similaire sur le territoire de Plaine Commune, a pu partager son expérience sur la mise en place du projet mais était moins disponible par la suite pour l'animation du réseau d'acteurs et l'analyse des besoins par ville.

2 évaluatrices ont été embauchées en décembre 2024 par Habitat-Cité. Elles sont désormais 3 évaluatrices, au lieu de 2, à animer les permanences d'évaluation sur tout le territoire d'Est Ensemble, leur laissant plus de temps à dédier à l'animation du réseau des acteurs linguistiques et de l'insertion.

CHAPITRE 3.1

Solidarité internationale

HAÏTI



HAÏTI - Communautés rurales de La Vallée de Jacmel et Bainet

Contexte national

Ces deux dernières années, le contexte haïtien a été marqué par une crise humanitaire multidimensionnelle sans précédent. La dégradation du contexte sécuritaire du fait de l'intensification des activités des gangs dans la capitale a conduit le gouvernement à décréter l'état d'urgence dans le département de l'Ouest, où se situe la capitale Port-au-Prince, et la fermeture de tous les ports et aéroports du pays. En mars, le Premier ministre haïtien, Ariel Henry, a annoncé sa démission sous la pression des gangs et de la communauté internationale. En réponse à la profonde crise politique que traverse le pays, un Conseil présidentiel de transition (CPT) a été mandaté jusqu'au 7 février 2026 pour apporter des solutions dans le but de restaurer la stabilité du pays.

En septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé de proroger jusqu'au 2 octobre 2025 le mandat confié à la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS). Créée en 2023, pour une période initiale de douze mois, elle consiste au déploiement des forces de police internationale pour la reconstruction de la paix et créer les conditions de sécurité propices à la tenue d'élections présidentielle et législatives libres et régulières dans le pays.

L'insécurité et la violence ont fortement augmenté à Port-au-Prince et dans les départements de l'Ouest à cause des gangs armés qui ont intensifié leurs attaques ciblant la population, engendrant une série de déplacements internes d'habitant-es vers les régions voisines. En octobre 2024, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) estimait que "plus de 700 000 personnes, dont plus de la moitié d'enfants, sont aujourd'hui déplacées à l'intérieur du pays", entraînant dans le pays le plus grand nombre de déplacements dans le monde en raison de la violence liée à la criminalité.

Les personnes déplacées internes ont fui principalement vers les quatre départements du Grand Sud (près de 47%) qui disposent de peu de moyens pour faire face à l'arrivée des habitant-es de l'Ouest du pays : d'après l'OIM, les provinces d'accueil "n'ont pas suffisamment d'infrastructures et les communautés hôtes n'ont pas de ressources suffisantes qui peuvent leur permettre de faire face à ces flux de déplacements massifs venant de la capitale". Les zones d'intervention de notre partenaire l'Organisation des Jeunes Universitaires de Carrefour pour l'Avancée d'Haïti (OJUCAH), dans la Vallée

de Jacmel et Bainet, situées dans la région du Sud-Est, ont accueilli un total estimé de 37 637 personnes, ce qui correspond à 14% du nombre total des déplacés. La situation des populations déplacées qui vivent dans des "conditions surpeuplées et inadéquates", selon les Nations Unies, pose aujourd'hui la question de leur accès à un logement digne et de leur intégration au sein des communautés d'accueil.

OJUCAH et les familles des localités rurales participant à ce projet (Poli-Lavial, Denard et Brésilienne) doivent faire face aux problèmes liés au blocus des régions du Centre-Ouest où sont concentrés la plupart de services, les denrées alimentaires et le carburant. Parmi ceux-ci, la difficulté de trouver des liquidités (gourde et dollar), en raison de la centralisation de la banque à l'Ouest et de l'impossibilité d'envoyer de l'argent aux succursales dans les régions, bien que cela s'améliore depuis quelques mois.

L'économie locale pâtit également de la crise politique avec une inflation des prix des matériaux de construction en raison du coût du transport depuis les zones sinistrées du pays, d'autant plus qu'ils ne peuvent pas être transportés par voie terrestre, mais uniquement par voie maritime depuis Port-au-Prince. À cela s'ajoute l'augmentation du coût du transport du carburant qui, comme les matériaux, doit être acheminé vers la région par voie maritime. En octobre 2024, le coût du carburant fixé par l'Etat officiellement était de 4,35\$ le gallon. Cependant, dans la région de Jacmel et Bainet ce coût est estimé entre 5,62\$ et 6,49\$ le gallon, en raison du coût de transport de la capitale vers le Sud. En dehors des ventes officielles, les revendeurs ont fixé des prix pouvant atteindre jusqu'à 11,45\$ le gallon.

Projets et actions

Habitat-cité et OJUCAH (Organisation des Jeunes Universitaires de Carrefour pour l'Avancée d'Haïti) travaillent ensemble depuis 2017 à la mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie avec notamment la formation d'artisan-e-s de la construction, la réhabilitation de maisons traditionnelles et la transformation d'abris temporaires en maisons durables avec et pour des familles en situation d'extrême pauvreté. Ces actions vont de pair avec le renforcement des compétences de l'équipe d'OJUCAH et des habitant-e-s à l'agriculture syntropique pour créer plus de fertilité des sols, tout en introduisant des espèces comestibles et des espèces pour la construction et le bois de chauffe. Habitat-Cité accompagne OJUCAH dans le renforcement de l'organisation dans des domaines comme la gouvernance, la participation, la protection et la régénération de l'environnement, l'équité de genre. Les deux organisations améliorent, ensemble et en s'appuyant sur leurs réseaux, leurs méthodologies pour diagnostiquer les Cultures Constructives Locales, les inégalités de genre et les violences faites aux femmes et aux enfants.

Habitat-Cité et OJUCAH ont mené ensemble la deuxième année du programme triennal AMHA - "Amélioration de l'habitat et du cadre de vie de communautés rurales à travers le renforcement des compétences locales avec une perspective de genre et une approche environnementale" (d'avril 2022 à mars 2025). Ce programme s'inscrit dans la continuité du projet triennal SIVUL - "Amélioration de l'habitat de personnes mal-logées en situation de vulnérabilité dans les communes de La Vallée de Jacmel et de Baint en Haïti" (avril 2019 - mars 2022).

Habitat-Cité, CRAterre, ATECO (Association des Techniciens de la Construction) et OJUCAH sont partenaires d'un projet multi-pays (El Salvador - Haïti) soutenu par l'Agence Française de Développement. Les partenaires ont mené ensemble en 2023 la troisième année de la seconde phase du projet « Actions d'amélioration des lieux d'habitat et du cadre de vie avec et pour des femmes en situation précaire en Amérique Centrale et aux Caraïbes » (2021-2023).



Projet AMHA

Partenaires : OJUCAH, Repanse Pouvwa

Lieux d'intervention : Polilavial, Denard, Brésilienne, région de La Vallée de Jacmel et Baint

Bénéficiaires directs : 1 140

Bénéficiaires indirects : 7 750

Budget annuel : 374 500 €

Baillleurs : Fondation pour le Logement des Défavorisés, Agence Française de Développement, Fondation RAJA - Danièle Marcovici, SELAVIP

Le projet vise à améliorer l'habitat et le cadre de vie, contribuer à la lutte contre la pauvreté, les inégalités de genre et la dégradation de l'environnement au sein des communautés rurales de La Vallée de Jacmel et Baint.

Cette dernière année du projet se déploie autour des activités de réhabilitations de maisons traditionnelles, du renforcement de compétences des artisans-es et du développement d'activités agroécologiques. 2024 parachève neuf années de travail auprès des communautés locales de Poli-Lavial, Denard et Brésilienne par Habitat-Cité et OJUCAH, qui seront clôturées en 2025 par un projet de capitalisation des leçons tirées de cette expérience d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des bénéficiaires.

HABITAT

Réhabilitations de maisons

En février, l'équipe d'OJUCAH a participé à l'atelier d'initiation enduits de finition en terre, sur les chantiers TCLA+ à Miserne, Les Cayes, organisé par le réseau TCLA (Projet URBAYITI ; acteurs : CRATERRE, ATECO, ATPROCOM, ACAPE, Entrepreneurs du Monde). Ils y ont appris à utiliser la terre locale dans la réalisation des enduits intérieurs et extérieurs des maisons.

A partir d'avril, les équipes ont débuté le travail technique de construction et de réparation de maisons dans les trois localités de Poli-Lavial, Denard et Brésilienne. L'amélioration de l'habitat a été accompagnée par une équipe composée de 5 personnes qui assure le suivi technique des actions d'amélioration de l'habitat.

Chiffres clés (en 2024)

- 15 maisons ont été réhabilitées
- 6 extensions de maisons traditionnelles réalisées
- 20 latrines familiales installées

ENVIRONNEMENT

Renforcement des forêts comestibles

En 2024, Global Freedom Project, association de bénévoles spécialisée dans l'agriculture syntropique, a réalisé sa troisième année d'accompagnement d'OJUCAH. Deux visites auprès de l'équipe à La Vallée de Jacmel et Baint ont été organisées. A la suite de ces échanges et de leurs observations, l'équipe d'OJUCAH a entamé un processus de reformulation de la stratégie de travail afin de transformer ses pratiques agricoles dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie et renforcer la souveraineté alimentaire des familles bénéficiaires.

En mai, l'équipe de bénévoles du Global Freedom Project a mené une activité d'échanges de pratiques dans les jardins syntropiques en collaboration avec le Pôle Environnement d'OJUCAH, suivie de journées de travail dans les jardins familiaux et communautaires de Poli-Lavial et Denard. Lors de la seconde mission, en juillet, le Pôle Environnement a pris part à des activités dans les forêts comestibles, accompagné de bénévoles de la communauté qui ont participé à des journées de travail. Des travaux de plantation, de semences et de paillage dans les 2 forêts communautaires et dans 4 forêts familiales ont été réalisés avec l'appui du Global Freedom Project.

A l'issue des missions, le Global Freedom Project a réalisé des plans de travail détaillés pour chaque personne ayant participé au développement des forêts comestibles. Ces instructions ont été rédigées en créole et restituées oralement aux membres. Du matériel agricole a également été fourni à l'équipe pour contribuer à la mise en œuvre du plan de travail établi. Le soutien de cette organisation et de ses membres a joué un rôle important à un moment où les déplacements des organisations internationales sont réduits en raison de l'insécurité dans le pays et la suspension des vols internationaux.

Formation par un agronome

Dans le but d'implémenter les recommandations formulées par le Global Freedom Project pour renforcer les forêts comestibles, un agronome spécialiste de l'agriculture syntropique a été recruté aux fins du projet en décembre dernier. Des séances de formation à destination du Pôle Environnement et de sensibilisation de la communauté aux pratiques agricoles durables et à la protection de l'environnement ont été planifiées avec l'équipe d'OJUCAH.

En novembre, les équipes ont procédé aux travaux préliminaires des deux forêts comestibles communautaires, comme le déblayage et le paillage des sols. En décembre, les deux premiers ateliers de sensibilisation pour l'acquisition des bases théoriques pour la protection de l'environnement et les principes de la production alimentaire durable ont été réalisés par l'agronome auprès de 71 participant-es du projet à Poli-Lavial et De-

nard. Lors de cette séance un périmètre de culture syntropique a été délimité, au sein duquel les participant-es ont semé et planté les premières espèces qui serviront à restaurer la fertilité des sols et la résilience des cultures face à l'érosion des sols.

Un dernier atelier a été réalisé auprès des femmes expertes du Pôle Environnement sur le thème du cycle de l'eau pour former au reboisement de l'environnement des localités. A terme, leur renforcement de compétences sur la thématique leur permettra de sensibiliser en autonomie les jeunes filles du club des filles géré par l'association Repanse Pouwva, "Klub Tifi", à travers des ateliers, en lien avec l'agronome et une formatrice sur le genre.

Chiffres clés (en 2024)

- 2 forêts communautaires en cours de développement
- 5 forêts familiales continuent à être consolidées avec le soutien d'OJUCAH
- 2 ateliers de sensibilisation à la protection de l'environnement
- 1 formation sur le cycle de l'eau
- 6 membres du Pôle Environnement accompagnés par l'agronome à la consolidation des forêts comestibles, dont 4 femmes
- 2 visites de terrain de Global Freedom Project







EL SALVADOR



requiere tiempo para el
logo del porqué nos
mos.

u los de mujeres, no solo
a fuera, también con las
eres de la org.

Sensibilizar a las org.
que financian y reconsiderar
los tiempos y resultados.

P: incorporar los aspectos
de género y considerar
presupuesto (Interno a la org. y externo)

P: Hacer alianzas para el
autocuidado también interno.
as comunidades quieren
ver con la organización

de? integrarlo en la
Apoyo psicosocial.

aciones
en las
proyecciones

bataya de
reconocimiento

exigencia y tiempo de

P: Tener espacios
para denunciar.

P: DESAR. EL LENGUAJE TÉCNICO
E INSTITUCIONAL Y ENTENDE
A FIRMAR DESDE EL INTERIO
LA BUENA FIDELIDAD PARA INTERESES

Si que las ONG TIENEN
MUCHAS MÁS RECURSOS

Comunicar en el
idioma de las mujeres
de las comunidades

P: Procesos organizativos
de las mujeres deben
surgir de las mujeres
en su contexto.

P: Las instituciones
deben ser género-
sensibles

EL SALVADOR

Contexte national,

Le Salvador est aujourd'hui confronté à une double réalité. D'un côté, le gouvernement promeut une image d'un pays en développement, attirant des investissements étrangers, modernisant les infrastructures et favorisant l'entrepreneuriat. De l'autre, la majorité de la population vit une crise sociale marquée par la précarité, la répression et la centralisation du pouvoir. Sous le gouvernement actuel, la démocratie s'est affaiblie, les libertés individuelles ont été restreintes et l'État a adopté un modèle économique qui bénéficie aux élites plutôt qu'aux classes populaires.

Depuis la réélection controversée du président actuel en février 2024, le pays vit sous un régime autoritaire qui concentre tous les pouvoirs de l'État. Son parti, Nuevas Ideas, contrôle l'Assemblée législative, empêchant tout contre-pouvoir. La réorganisation territoriale, réduisant les municipalités de 262 à 454 districts sans financement adéquat, a engendré plus de 14 000 licenciements et fragilisé les services publics. Cette centralisation a également un impact direct sur les processus de légalisation des terrains et sur l'accès des communautés aux services essentiels.

Le modèle économique salvadorien repose sur des investissements massifs en infrastructures, financés par des prêts internationaux et des partenariats avec la coopération étrangère. Toutefois, ces projets ne profitent pas aux habitants locaux. La gentrification progresse, forçant les travailleurs informels à quitter les centres urbains, tandis que la spéculation immobilière fait exploser les prix des logements. En août 2024, l'inflation a atteint 1,96 %, et le secteur immobilier a connu une hausse de 11 %, rendant l'accès au logement encore plus difficile. Par ailleurs, l'annonce émise par le gouvernement des États-Unis en février 2025 de l'augmentation du coût des importations en Amérique latine, en autres des matériaux tels que le fer et l'aluminium, a un impact très négatif sur les prix de la construction localement.

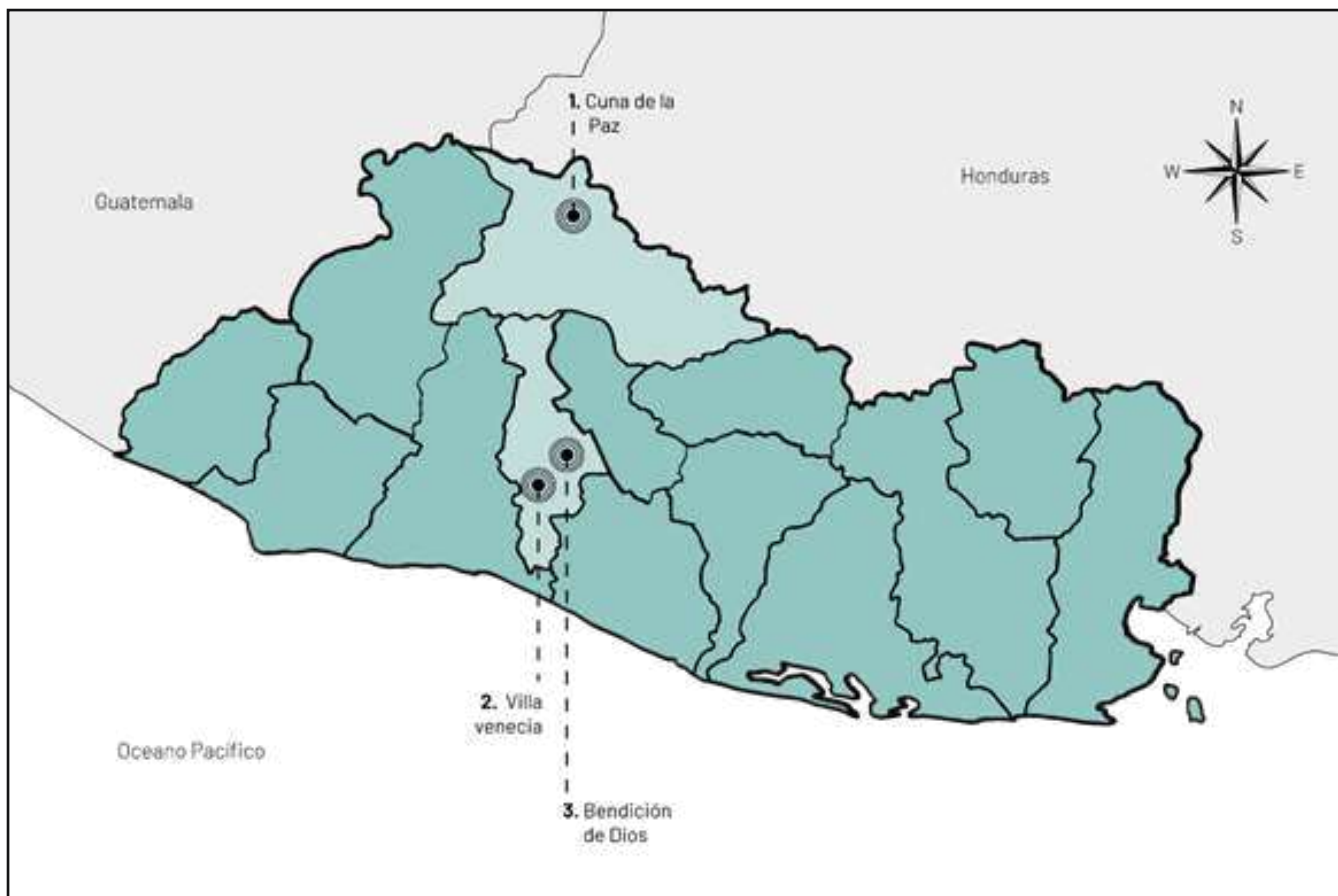
Les conditions de vie se détériorent pour de nombreux Salvadoriens. Actuellement, 30 % de la population vit dans l'extrême pauvreté, et le coût du panier alimentaire de base (22 produits seulement) atteint 256\$ en zone urbaine et 179\$ en zone rurale, alors que le salaire minimum est respectivement de 365\$ et 243\$. La pression fiscale sur les petits commerçants a contraint de nombreux vendeurs informels à cesser leur activité ou à travailler à des horaires décalés pour fuir les contrôles

de police. De plus, alors que l'État consacrait autrefois 7% de son budget aux municipalités, la réorganisation territoriale du pays a engendré la suppression de ce principe et oblige les mairies à diversifier leurs impôts. Les travailleurs du secteur informel, qui représente 80% du marché du travail, sont désormais contraints de déclarer leurs activités sous menace d'expulsion et voient leur pouvoir d'achat d'autant plus réduit. La fermeture d'entreprises sous l'effet des taxes élevées pousse de plus en plus de Salvadoriens à tenter d'émigrer vers les États-Unis, malgré le renforcement des politiques migratoires américaines.

La sécurité publique reste une priorité du gouvernement, mais la stratégie adoptée soulève des inquiétudes majeures. Depuis 2022, le pays vit sous régime d'exception, avec un contrôle accru des forces de sécurité sur la population. Plus de 71 000 personnes ont été arrêtées dans le cadre de la lutte contre les gangs, mais de nombreux rapports font état de détentions arbitraires et de violations des droits humains. Selon le Socorro Jurídico Humanitario (SJH), 26 250 détenus seraient innocents, et 241 décès ont été enregistrés en prison, dont deux enfants. La police et l'armée sont omniprésentes, et le gouvernement incite les citoyens à dénoncer les membres présumés de gangs en échange d'une récompense de 300\$, entraînant des arrestations abusives. Les droits humains sont progressivement remis en cause. Les organisations de la société civile qui dénoncent ces violations sont réprimées ou disparaissent, bien que certains contre-pouvoirs subsistent. La Commission interaméricaine des droits humains continue de documenter ces violations et de plaider pour un retour à l'État de droit.

Le secteur de l'éducation est lui aussi touché par ces réformes autoritaires. En 2024, le gouvernement a réduit le budget de l'éducation de 31 millions de dollars, provoquant la fermeture de classes entières, de 30 écoles et une baisse de la qualité des services. Par ailleurs, il est désormais interdit d'aborder les thématiques d'équité de genre dans les programmes scolaires, limitant l'accès à une éducation inclusive et progressiste. Une étude récente de l'UCA a révélé que la majorité de la population a peu d'informations sur le régime d'exception et sur les droits dont elle est privée, ce qui contribue à un climat de désinformation et de passivité face aux abus de pouvoir.

Sur le plan environnemental, le Salvador fait face à une crise de l'eau sans précédent. Actuellement, 90 % des sources d'eau du pays sont contaminées, et la nouvelle loi sur les ressources hydriques suscite de nombreuses



inquiétudes. Cette réforme est perçue comme une tentative de privatisation de l'eau, menaçant les systèmes communautaires de gestion et augmentant le coût de l'accès à l'eau potable. En parallèle, les sécheresses et les tempêtes causées par "El Niño" ont gravement affecté l'agriculture, réduisant la production de maïs et de haricots et accentuant l'insécurité alimentaire.

Face à ce contexte, FUNDASAL adapte sa stratégie pour continuer à lutter pour le développement d'un modèle de logement social et d'urbanisme digne. Au cours de l'année 2024, les activités d'amélioration de l'habitat et des conditions de vie se sont poursuivies aux côtés des bénéficiaires.

Projets et actions

Habitat-Cité et FUNDASAL ont débuté aux côtés d'OJUCAH, CRAterre et ATECO en 2024 la troisième et dernière phase du projet "Actions d'amélioration des lieux d'habitat et du cadre de vie avec et pour des femmes en situation précaire en Amérique Centrale et aux Caraïbes 2024-2027" (APH) et la deuxième année du second projet triennal "Production sociale collective de l'habitat au Salvador 2023-2025" (PROSOC). Ces actions sont cofinancées par la Fondation pour le Logement des Défavorisés et l'Agence Française de Développement.

Projet Production sociale collective de l'habitat au Salvador (PROSOC)

Cette phase du projet se concentre sur la consolidation des avancées précédentes, sur la construction de 39 maisons en utilisant la technique du torchis dans le quartier de Cuna de la Paz et la mise en œuvre d'actions sociales et organisationnelles pour renforcer le tissu social des communautés. Habitat-Cité et FUNDASAL accompagnent ensemble les deux coopératives d'habitant-es, ACOVICUPA et ACOVIAMET depuis 2020.

Partenaire : FUNDASAL

Lieux d'intervention :

- Cuna de la Paz, municipalité La Palma, département Chalatenango
- Bendición de Dios, municipalité d'Ilopango, département San Salvador
- Villa Venecia, municipalité de Soyapango, département de San Salvador

Bénéficiaires directs : 159

Bénéficiaires indirects : 182

Budget annuel : 217 000€

Bailleurs : Fondation pour le Logement des Défavorisés, Fondation SIG, Fondation Stiftung



Chiffres clés projet PROSOC - Cuna de la Paz (en 2024)

- 23 maisons de la Phase 1 finalisées
- 12 maisons de la Phase 2 finalisées
- 1 système hydrosanitaire installé pour l'îlot 4
- 1 système d'électricité installée pour l'îlot 4
- 5 travaux d'urbanisation complémentaires réalisés
- 3 journées de plantation basées sur des solutions basées sur la nature réalisées
- 1 comité de crédit créé au sein d'ACOVIAMET
- 1 comité de l'eau créé au sein d'ACOVIAMET et ACOVICUPA
- 3 conflits de cohabitation traités
- 1 accompagnement technique, social et juridique en continu

HABITAT

Emménagement des 23 familles d'ACOVIAMET

Après une période d'autoconstruction des maisons en adobe prévues dans la phase 1 du projet, les 23 associées de la coopérative ACOVIAMET se sont installés dans leur foyer. S'en sont suivies trois journées de plantation basées sur des solutions basées sur la nature (SBN), qui ont été coordonnées et réalisées avec

les conseils d'un agronome spécialiste de l'agroécologie. L'objectif principal était de végétaliser les espaces de vie, de prévenir l'érosion des sols et de créer des clôtures vertes. Cette initiative a motivé les familles à concevoir et à développer leurs propres jardins, et beaucoup ont même choisi de cultiver des plantes comestibles, favorisant ainsi la sécurité alimentaire et le respect de l'environnement.

En parallèle, le système hydrosanitaire qui avait été installé l'année dernière pour les îlots 1, 2 et 3 du terrain a été endommagé en raison de son utilisation quotidienne, des précipitations et du manque de matériaux filtrants dans le sol. Les familles ont été sensibilisées à l'entretien du système et des canaux d'infiltration ont été construits pour améliorer l'évacuation des eaux usées, et le système a été réparé pour garantir l'habitabilité des logements.

Travaux d'urbanisation complémentaires pour les premières maisons de la 1ère phase

Sur la base d'une inspection générale des travaux de la phase 1, réalisée en juin par l'équipe technique de FUNDASAL, cinq travaux complémentaires d'urbanisme et de protection ont été priorités et achevés. Ces travaux ont été réalisés avec l'aide mutuelle des 23 associés de la phase 1, qui ont repris leur participation en réactivant les comités de travail et de chantier.



Préparation d'un manuel d'entretien et de progressivité pour les maisons en adobe de la 1ère phase

Afin de garantir un entretien optimal des maisons construites en adobe lors de la première phase du projet, la création d'un manuel d'entretien et de progressivité destiné aux habitant-es a été entamée cette année. La structure du document a déjà été définie, et l'équipe travaille actuellement sur son format et sa conception afin d'en faire un outil accessible et pratique pour les familles.

À ce jour, au moins cinq maisons ont été agrandies par les familles elles-mêmes, et plusieurs autres extensions sont en cours de planification. La plupart des modifications concernent l'ajout de chambres et de cuisines. L'équipe technique de FUNDASAL a accompagné les familles dans ces processus, et les formations préalables ont joué un rôle clé pour garantir que les extensions soient réalisées correctement.

Construction de 12 maisons en torchis et organisation de l'aide mutuelle et des journées solidaires.

Les 12 maisons construites avec la méthodologie du torchis de l'îlot 4 et le passage interne de l'îlot ont été achevés par les habitant-es en 2024. Le 30 novembre, le tirage au sort des 12 maisons construites a été effectué pour choisir les associé-es et leur famille qui y em-

ménageront. À cette date, trois d'entre elles n'étaient pas encore finalisées, ce qui a permis à seulement neuf familles d'emménager rapidement. Certaines ont même déjà réalisé des agrandissements. Les trois familles restantes emménageront en mars 2025.

Installation des systèmes d'eau, assainissement et électriques de l'îlot 4

Le système électrique de l'urbanisation de l'îlot 4 est déjà achevé et approuvé par le fournisseur d'électricité local, permettant ainsi que toutes les maisons soient raccordées. Le système d'eau et d'assainissement de l'îlot 4 est également achevé, permettant de remplir toutes les conditions d'habitabilité.

Conception et études techniques de l'îlot 5

En prévision du démarrage de la construction en 2025, des études de sol et un déblayage du terrain de l'îlot 5 ont été réalisés. En parallèle, les équipes de conception ont établi la projection de la conception urbaine, en respectant les directives et les espaces préalablement définis en collaboration avec la coopérative.

ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Renforcement du tissu social

Dans le domaine social, les coopératives ont reçu un soutien permanent dans diverses activités clés, ce qui a permis de gérer efficacement le projet et de consolider la cohésion de la coopérative. Les associé-es ont bénéficié d'un renforcement de capacités afin de mieux appréhender le modèle coopératif et les devoirs et les droits qui incombent à chacun et qui permettent de garantir son bon fonctionnement. Les comités qui composent les coopératives ont été conseillés et renforcés pour assurer la bonne conduite des heures d'aide mutuelle et la tenue des engagements financiers de chaque associé-e. Les coopératives ont également été soutenues pour recruter de nouveaux membres et ont été conseillées dans l'organisation de journées de coexistence, où les repas restent les espaces de rencontre les plus efficaces pour renforcer les liens d'amitié entre les membres des coopératives.

Dans le domaine juridique et social, le Conseil d'administration a été appuyé dans le traitement de cas spécifiques de cohabitation entre associé-es. Les conseillers juridiques et sociaux de FUNDASAL ont assuré un accompagnement de la gestion des conflits internes et sociaux au sein des coopératives, dans le but de garantir la coexistence, la stabilité et la sécurité des autres associés

Dans le domaine financier, les associé-es de l'ACOVIAMET et ACOVICUPA ont été suivis dans la mise en place de mécanismes de gestion financière. À partir de janvier 2024, les associés de la phase 1 (ACOVIAMET) ont commencé à verser à FUNDASAL les crédits cor-



respondant au terrain et au système hydraulique. Les versements ont été ajustés à la capacité financière de chaque famille, selon l'étude socio-économique réalisée en 2023. Pour assurer le suivi des paiements, le Comité de crédit a été créé. Il est chargé de contrôler les arriérés, d'établir des accords de paiement et de rappeler à chaque membre les frais.

Les nouveaux membres d'ACOVICUPA ont été formés pour réaliser l'inventaire et la gestion des matériaux et outils.

Accompagnement des habitant·es dans l'autoconstruction à Bendición de Dios

Les membres de la communauté de Bendición de Dios vivent pour la plupart dans des maisons encore précaires dans la municipalité de l'Ilopango. FUNDASAL et Habitat-Cité accompagnent les 88 familles de la communauté dans la construction de logements durables.

Au cours de cette deuxième phase du projet "Production sociale collective de l'habitat au Salvador 2023-2025", des activités sont menées pour renforcer l'organisation de la communauté, réaliser la conception

architecturale et urbaine des lieux et aider les familles à acquérir les autorisations nécessaires pour débiter la construction en 2026.

HABITAT

Conception architecturale et urbaine

Au cours de l'année dernière, un concours de conception a été organisé pour recueillir des propositions pour la conception des 88 maisons et l'urbanisation de la communauté de Bendición de Dios. Trois typologies distinctes avaient déjà été définies sur la base des résultats du concours. En février, l'équipe de conception a débuté avec une analyse détaillée des propositions gagnantes du concours, en évaluant les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. Cette analyse a été complétée par l'atelier de conception participative qui s'est tenu en mai, dont l'objectif était de faire connaître les propositions de logement gagnantes du concours, ainsi que de réaliser un atelier de conception pour évaluer l'utilisation et la distribution des espaces de logement. Cet atelier a permis d'établir les critères de conception avec une approche sociale, en s'appuyant sur les contributions des familles de Bendición de Dios. Depuis, l'équipe de conception prépare les plans détaillés et le budget final de chacune des typologies afin de les faire approuver auprès des autorités pour initier la construction l'année prochaine.

Recueil d'information sur les familles

Au cours de l'année, l'équipe juridique de FUNDASAL a collecté des informations auprès des membres de la communauté dans le but de rassembler la documentation nécessaire et de constituer les dossiers correspondants pour chaque famille. Grâce à ces dossiers, il a été possible d'identifier les familles qui sont prêtes à commencer la construction (42 familles), celles qui doivent entamer un processus de légalisation de leurs terres (36 familles), ainsi que les familles qui ont déjà un logement (10 familles). Ce recueil de données a également permis d'actualiser les besoins réels des familles qui prendront part à l'autoconstruction assistée dans les prochaines étapes du projet.

La préparation des dossiers a également permis d'identifier que l'accompagnement des familles dans la résolution de la situation juridique de leur terrain sera une activité prioritaire pour la prochaine phase du projet. Au cours de l'année, les équipes ont étudié les possibilités pour acquérir les permis de construire dans les meilleurs délais. Un dialogue a été établi avec l'Office de planification de la zone métropolitaine de San Salvador (OPAMSS) et avec la mairie d'Ilopango pour obtenir les documents légaux d'ici la fin de l'année 2025.

ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Diagnostic participatif de la situation des enfants et des jeunes

En anticipation du diagnostic de la situation des enfants et des jeunes qui sera mis en œuvre en 2026, un certain nombre d'activités ont été menées auprès des enfants et des jeunes de la communauté. Une réunion a eu lieu avec des psychologues de la mairie d'Ilopango pour réaliser un diagnostic de santé mentale communautaire. Lors de cette journée, il a été décidé qu'un travail serait effectué dans le domaine de la santé mentale auprès des enfants et des adolescents, ainsi qu'auprès de leurs mères et des personnes qui s'occupent d'eux, en mettant l'accent sur les pratiques parentales responsables, le renforcement des écoles et les problèmes généraux des enfants.

Dans la perspective de créer des espaces de loisirs et de renforcer le tissu social, une journée de cinéma communautaire a été organisée pour les enfants et les jeunes de Bendición de Dios, avec le soutien du comité des jeunes d'Ilopango.

Des rencontres ont eu lieu avec des enfants et des jeunes pour valider les actions à mener conformément au plan d'action communautaire élaboré en 2023.

Actions transversales à Cuna de la Paz et Bendición de Dios

Diagnostic participatif de genre

Depuis mai 2024, l'équipe d'Habitat-Cité et de FUNDASAL collabore activement pour faire avancer la planification du Diagnostic Participatif de Genre (DPG) dans les communautés de Bendición de Dios et Cuna de la Paz. Dans les deux territoires, le diagnostic vise à identifier les inégalités de genre existantes et à accompagner l'organisation communautaire dans l'élaboration de stratégies pour les réduire. Toutefois, les objectifs et les actions varient en fonction des réalités locales.

À Cuna de la Paz, la méthodologie a déjà été définie conjointement par Habitat-Cité et FUNDASAL. L'un des outils mis en place est une enquête individuelle réalisée auprès des membres. 35 associé-es ont été enquêté-es, soit 97 % des membres actifs, à l'aide d'un questionnaire validé par Habitat-Cité et FUNDASAL.

En complément de cette enquête, sept ateliers thématiques ont été créés pour approfondir les questions abordées et inviter les familles à une réflexion collective, sur des thématiques telles que la propriété foncière, l'usage des lieux collectifs et la sécurité ou encore la violence basée sur le genre (VBG). Ce diagnostic permettra de mettre en lumière les changements et les avancées en termes d'équité de genre perçus par les femmes au sein des coopératives, d'identifier les situations de violence de genre afin d'adopter des mécanismes pour leur réduction et contribuer au renforcement des liens communautaires par la création d'ateliers qui favorisent l'intégration des membres associé-es.

Chiffres clés (en 2024)

- 1 concours de conception architecturale réalisé
- 3 typologies de logement définies
- 1 enquête sur les profils familiaux réalisée
- 1 démarche d'acquisition des permis de construire entreprise
- 1 rencontre avec un psychologue pour initier un diagnostic de santé mentale communautaire
- 1 journée de cinéma communautaire
- 1 accompagnement social et juridique continu
- 1 visite de terrain d'Habitat-Cité



Solidarité internationale

COLOMBIE



COLOMBIE

En août 2024, le coup d'envoi a été donné au projet "Habitat et Autogestion : outils pour la construction de la paix en Colombie - Anorí, Antioquia" (HACPA). Après une période de prospection en 2023 qui a permis d'identifier les signataires de l'accord de paix et ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple (FARC-EP) qu'Habitat-Cité souhaitait accompagner, les équipes se sont attelées à la co-construction du projet en collaboration avec le partenaire local, la Federación de l'économie solidaire Efraín Guzmán (FESEG). En septembre, le projet pilote a bénéficié de l'octroi d'une subvention de la Fondation pour le Logement des Défavorisés pour une période d'un an, d'août 2024 à juillet 2025.

Contexte national

2024 a été une année contrastée pour la Colombie. Sur le plan économique, le pays a été confronté à de graves difficultés : un déficit fiscal prévu de 5,1 % du PIB et une dette publique proche de 60 % ont montré une diminution drastique des recettes fiscales, ce qui a conduit le gouvernement à envisager des coupes budgétaires et un rééchelonnement des engagements financiers. Cette situation a exercé une pression considérable sur la gestion des ressources publiques et a semé l'incertitude tant au niveau national que dans les initiatives de développement local.

Sur le plan politique, les réformes structurelles dans des domaines clés tels que la santé et le travail se sont confrontées à une forte résistance au Congrès, créant un blocus législatif qui empêche de progresser vers des solutions globales pour le pays. L'appel au soutien des citoyens pour le programme du président n'a pas réussi à dissiper les tensions, intensifiant la polarisation et affectant la gouvernance du pays. De plus, la tendance imminente vers un scénario électoral conservateur génère encore plus d'incertitude parmi la population, en particulier parmi les signataires de la paix, qui craignent que les politiques de la prochaine administration ne réduisent les opportunités de réincorporation et de développement de projets de logement.

D'un point de vue environnemental, bien que la Colombie ait été reconnue pour avoir accueilli la COP16 sur la biodiversité et pour avoir autorisé des projets d'énergie renouvelable, le pays a également souffert des ravages causés par des phénomènes météorologiques extrêmes. Une sécheresse prolongée a conduit au rationnement de l'eau et de l'énergie, tandis que les fortes pluies associées au phénomène « La Niña » ont provoqué des inondations qui ont fait augmenter les prix des denrées alimentaires et détérioré les conditions de vie dans de nombreuses régions.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord Final de Paix (AFP) conclu en 2016 entre les ex-combattants des FARC-EP et l'Etat colombien, malgré certains pro

grès dans la réincorporation des signataires, de graves problèmes subsistent. Les négociations avec les groupes armés illégaux se sont avérées extrêmement complexes et la situation est exacerbée par la violence à l'encontre des ex-combattants, avec des chiffres comprenant 421 meurtres, 142 tentatives de meurtre et 40 disparitions, en particulier dans des départements tels que Arauca, Caquetá, Cauca, Huila et Putumayo.

Le secteur du logement des signataires de la paix se trouve dans une situation particulièrement difficile. Dans la municipalité d'Anorí, sur les 158 signataires initialement installés dans l'ETCR de La Plancha qu'Habitat-Cité et la Federación de l'économie solidaire Efraín Guzmán accompagnent, seuls 45 y sont restés, tandis que la majorité d'entre eux ont été contraints de louer dans des zones urbaines en raison des conditions précaires de l'installation. La réalité est décourageante: 116 signataires n'ont pas de solution de logement claire et seuls 28 bénéficiaires ont leur propre terrain. Cette incertitude dans l'attribution des terres est aggravée par de nombreux autres obstacles, tels que la rareté de l'emploi. Les rares opportunités d'emploi formel offertes aux signataires sont des postes de gardes du corps au sein de l'Unité de protection nationale (UNP), limitant ainsi leur disponibilité pour leurs propres projets de logement.. De plus, la stigmatisation de ces citoyens - tant dans la sphère sociale que bancaire - aggrave leur situation, rendant difficile l'ouverture de comptes et l'accès au financement, ce qui perpétue un cycle d'exclusion et de précarité. Cet ensemble de défis ne retarde pas seulement la mise en œuvre effective des initiatives en matière de logement qui pourraient améliorer leurs conditions de vie, mais la compromet également.

Enfin, les projets productifs, tels que ceux promus par la coopérative COOMULDESNA, sont fragilisés par leur localisation temporaire. Cette situation limite fortement les possibilités de développement économique et social des signataires, qui se retrouvent enfermés dans un cercle de précarité qui complique la consolidation

de leurs projets et la génération de revenus stables. L'absence de soutien global et l'incertitude persistante quant à la disponibilité des ressources publiques aggravent encore le panorama du logement et du développement pour le collectif d'habitants-es.

Projet "Habitat et Autogestion : outils pour la construction de la paix en Colombie" (HACPA)

Partenaire : Federación de l'Economie Solidaire Efraín Guzmán

Lieux d'intervention : Anorí, Antioquia

Bénéficiaires directs : 75

Bénéficiaires indirects : 13 708

Budget annuel : 200 000€

Bailleur : Fondation pour le Logement des Défavorisés

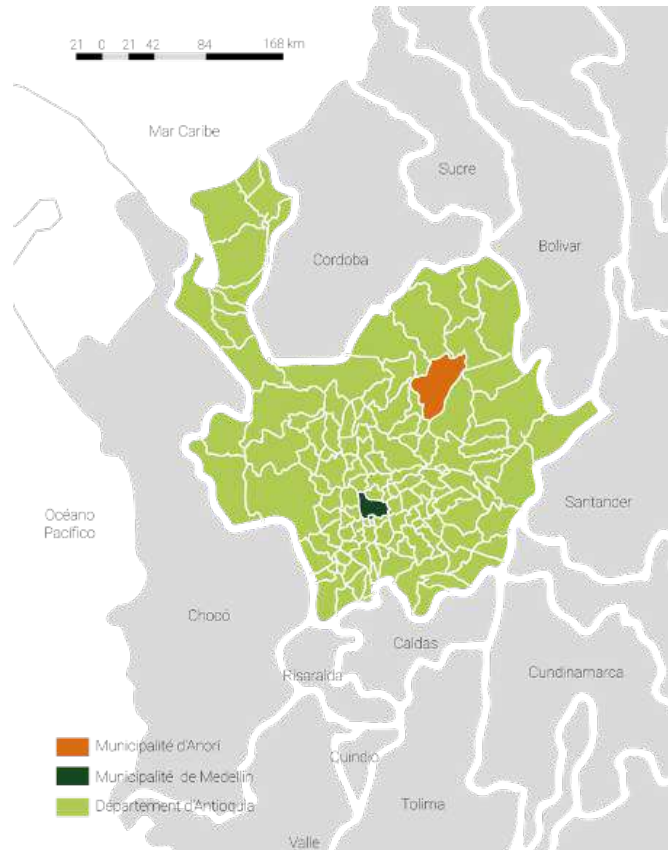
Le projet, mené par Habitat-Cité et la Federación Efraín Guzmán, vise à renforcer le tissu social et à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord Final de Paix (AFP) par le biais d'un projet pilote qui améliore les conditions de vie et favorise la construction d'un habitat adéquat pour les ex-combattants FARC-EP. Dans un premier temps, les partenaires travaillent avec 27 familles signataires de l'AFP dans la municipalité d'Anorí, dans le département d'Antioquia, grâce à un modèle d'auto-construction assistée qui encourage l'organisation communautaire et la gestion de l'habitat. Actuellement, les 27 familles vivent dans des logements temporaires dans l'ETCR Jhon Batista - La Plancha (Espaces Territoriaux de Formation et de Réincorporation) et ont acquis un terrain à quelques kilomètres dans la zone de "La Manga" où ils construiront leur maison.

Le projet vise à servir de modèle reproductible dans d'autres régions, contribuant ainsi au développement durable et à la consolidation de la paix dans le pays. Il vise également à fournir des éléments pour la réglementation de l'autoconstruction, actuellement en cours d'élaboration, en démontrant la viabilité de cette approche et en inspirant d'autres initiatives qui promeuvent la paix et le développement en Colombie.

HABITAT

Conception participative des logements

Lors de la mission de l'équipe du siège d'Habitat-Cité pour le démarrage du projet, un atelier de conception participative a été organisé le 2 septembre 2024 avec les familles, qui ont exprimé leurs besoins en matière de logement à l'aide de plans et de maquettes, identifiant le besoin de deux ou trois typologies de logement comprenant une cuisine, un salon, deux chambres, une salle de bain sociale et un patio extérieur, et l'emplace-



ment à La Manga a été discuté en tenant compte de la topographie et des vents forts. Sur la base de ces données, un schéma de base de deux typologies de logement progressives a été présenté au collectif en novembre, parmi lesquelles le modèle A a été choisi, caractérisé par une surface construite de 38 m², des espaces extérieurs supplémentaires, un premier étage adaptable en fonction de chaque famille et un accès interne à la salle de bain, avec un toit en dalles qui permet des extensions futures.

En parallèle de cet atelier, un dialogue a été entamé avec l'entreprise publique de logement d'Antioquia (VIVA) pour réaliser la structuration technique du projet. Dans le cadre de son plan d'action, VIVA a lancé des initiatives visant à fournir un soutien technique et un logement pour des signataires de paix. L'entreprise a exprimé son intérêt pour prendre part au projet et s'est engagée à délivrer les plans architecturaux, urbanistiques et des systèmes d'eau et d'électricité sans contrepartie. Une convention tripartite entre VIVA, la Mairie d'Anorí et la Federación Efraín Guzmán sera conclue au cours de l'année 2025 pour formaliser cette collaboration.



Maquettes du modèle choisi issues de l'atelier de co-conception architecturale (gauche) et des plans de l'entreprise VIVA (droite).



Gestion des permis de construire des habitant-es

Initialement, les permis de construire représentaient un obstacle possible au lancement du projet, étant donné que le terrain de “La Manga” est situé dans une zone rurale et que, pour rendre la construction viable, il était nécessaire d’entreprendre des démarches auprès de la municipalité pour reclasser le terrain en zone sub-urbaine, seule catégorie qui permet la construction de logements formels.

Cependant, après l’analyse du dossier par le ministère du Logement et la mairie, il a été conclu qu’il était possible de classer les logements ruraux sans vocation agricole, ce qui rend viable la formation de groupes de logements formels. Grâce à cette réglementation, il est possible d’accorder des permis de construire, qui pourront être octroyés dès réception des plans architecturaux, urbanistiques et des systèmes d’eau et d’électricité définitifs.

Renforcement de la briqueterie écologique

La conception participative des logements a permis d’acter l’utilisation de briques en bloc de terre comprimée (BTC) qui proviendront de la briqueterie située sur le terrain de “La Plancha”. Cependant, les signataires formés à la fabrication de la BTC ont quitté la zone, et ceux qui les ont remplacés n’ont pas encore été formés. Il est donc nécessaire de les former à la formulation, à la production et à l’utilisation de la machine. Au cours des premiers mois du projet, les équipes du projet ont pris

attache avec le Service national d’apprentissage (SENA) qui dispose d’une expertise technique sur la construction de longue date et pourra former les signataires à la fabrique de la BTC, avec le renfort de Katherine Carreño d’Habitat-Cité, architecte spécialisée dans la construction en terre.

En octobre, des tests de résistance minimal ont été réalisés sur les briques BTC déjà produites pour vérifier leur conformité en vue de les utiliser dans la construction des 27 logements. Les tests n’étant pas concluants, une reformulation et une amélioration du processus de production ont été programmés. Cependant, bien que les blocs actuels ne répondent pas à la résistance minimale, ils seront utilisés dans certains murs à titre d’essai pilote.

Gestion des services de base

Afin de garantir les conditions minimales d’habitabilité des logements dans le terrain de “La Manga”, la construction des maisons a impliqué la recherche de solutions pour la gestion des services de base (eau, assainissement, électricité) auprès des diverses institutions idoines. Des discussions ont été engagées avec la Mairie d’Anorí qui assurera l’acheminement en eau via la construction d’un nouvel aqueduc et en électricité en dialogue avec le fournisseur national. Le système d’eau et d’assainissement reposera sur l’installation de fosses septiques pour chaque 4 à 5 maisons et a été pris en

compte dans les besoins exprimés à l'entreprise VIVA dans la structuration technique du projet.

AUTOGESTION

Mobilisation des familles bénéficiaires

Dans cette première phase du projet, la mobilisation des familles bénéficiaires dans le processus d'auto-construction et d'auto-gestion a été une étape cruciale afin d'assurer une bonne communication sur les avancées et les défis rencontrés, et renforcer le tissu social du collectif de signataires d'Anorí.

Conformément à l'engagement de la Federación Efraín Guzman d'employer des signataires de paix ou des personnes liées au processus de paix, deux signataires d'Anorí et bénéficiaires du projet, ont été sélectionnés comme coordinateur et administrateur du projet pilote, respectivement. Tous deux jouent un rôle clé en tant qu'agents de liaison du projet avec les entités locales et sont chargés de coordonner les processus sur le terrain.

En novembre, une réunion a été organisée avec les 27 propriétaires de La Manga pour faire le point sur les défis, les progrès et le plan de travail, ce qui a permis de réactiver la motivation et d'intégrer ceux qui avaient abandonné. En outre, quatre représentants ont été nommés pour améliorer la communication lors des réunions virtuelles.

Formations

Grâce à l'articulation régionale de la Mission de la vérification pour la paix en Colombie de l'ONU, un partenariat a été établi avec le Service national d'apprentissage (SENA), une institution publique reconnue au niveau national pour ses formations gratuites dans des programmes techniques, technologiques et complémentaires. Par le biais de son programme CAMPESENA, qui élimine les obstacles à l'accès à la formation dans les zones rurales, le SENA s'est engagé à offrir des cours spécifiques visant à renforcer les capacités des bénéficiaires du projet. Les propriétaires de La Manga seront formés à la fabrication de briques en blocs de terre comprimée, à l'utilisation de machines de construction et à la création de sentiers. En parallèle, ils bénéficieront d'un renforcement de capacités plus long sur l'autoconstruction.

PLAIDOYER

Consolidation des alliances stratégiques avec les institutions publiques et privées

Afin de consolider les soutiens au projet et promouvoir l'initiative autant au niveau local que régional et national, les partenaires ont assuré un plaidoyer continu auprès des acteurs qui contribuent au processus de paix en Colombie. Dès le départ, Habitat-Cité et la Federación Efraín Guzman, ainsi que leurs alliés la Mission pour la

Vérification pour la Paix en Colombie de l'ONU et Conseil National de Réincorporation (CNR), se sont efforcés de réunir les acteurs des institutions publiques et privées, et d'obtenir des engagements concrets. Cet effort a été la clé du succès du projet, qui est passé d'une initiative isolée à un exemple de coopération et de travail conjoint.

À cette fin, des séances de diffusion de l'initiative ont été organisées, suivies de réunions bilatérales pour explorer les possibilités de soutien de la part de chaque acteur. Enfin, un groupe de travail a été formé où, en plus d'aborder les principales questions du processus, des doutes ont été levés, des ajustements ont été proposés et l'engagement de chaque acteur à contribuer à la réalisation des objectifs établis dans le plan de travail a été concrétisé.

Après trois groupes de travail sur le plan d'action et plusieurs réunions bilatérales avec les acteurs impliqués, les rôles, responsabilités et engagements suivants ont été définis. La Mairie d'Anorí s'est engagée à appuyer les partenaires dans l'acquisition des permis de construire, la fourniture des services de base, l'amélioration des routes d'accès, la mise à disposition de matériel pour les formations et la recherche de financements complémentaires. Le CNR et l'Agence pour la Réincorporation et la Normalisation (ARN) coordinateurs et exécutants du processus de réincorporation, ont joué un rôle clé dans l'accompagnement technique du processus de réincorporation et le plaidoyer auprès des autres institutions publiques. Le SENA, centre national d'apprentissage, et VIVA, entreprise de logement, ont quant à eux proposé un soutien technique essentiel à la réalisation des activités de formation des habitant-es et au design des habitations de La Manga.

Chiffres clés (en 2024)

- 1 atelier de co-conception architecturale
- 1 formation technique à la construction de sentiers
- 1 test de résistance des briques écologiques
- 5 dialogues institutionnels établis (ONU, mairie d'Anorí, SENA, ARN, CNR)
- 3 visites de terrain d'Habitat-Cité



CHAPITRE 4

COMMUNICATION



Communication digitale

Habitat-Cité

- **habitat-cite.org** : 2 500 visites/mois en moyenne. 30 000 visiteurs sur l'année. Pages les plus visitées : Equipe, Projets d'Accès aux droits, Contacts.
- **Facebook** : 1394 abonnés (+ 29). Audience composée à 60% de femmes et à 40% de 25-44 ans.
- **LinkedIn** : 429 abonnés (+ 162)
- **Instagram** : lancé en septembre 2023. 111 abonnés (+56)
- **Youtube** : 17 vidéos en ligne. 6284 vues (+ 947)

Meilleures audiences des vidéos en ligne, en 2024

1. Formation linguistique à visée professionnelle : 1100 vues
2. Métamorphose des bidonvilles (Mémoire des projets d'Habitat-Cité au Nicaragua) : 720 vues.
3. La terre en partage (Nicaragua) : 636 vues

- **Newsletter** : lettre d'informations tri-mestrielle. 1238 abonnés (+ 233), avec un taux d'ouverture moyen de 39,5% (+ 1,5%)

Action Pour l'Habitat (projet multi-pays)

- **action-habitat.org** : 900 visites/mois en moyenne. 10 900 visiteurs sur l'année
- **Facebook** : 482 abonnés (-1). Audience composée à 69% de femmes et à 50% de 25-44 ans.
- **Youtube** : 7 vidéos en ligne. 512 vues

Médias

Presse institutionnelle

- Mars 2024 : Seine St Denis, le Magazine. « La Seine-Saint-Denis lance un réseau pour apprendre le français »

<https://seinesaintdenis.fr/actualite/emploi-entrepreneuriat/insertion/La-Seine-Saint-Denis-lance-un-reseau-de-formationen-pour-apprendre-le-francais>

Collectes de dons

- La campagne de décembre 2024, « Soutenir l'accès aux droits essentiels des plus exclus », a recueilli 1855 € via helloasso.
- Au total, sur l'année entière, ce sont 7350 € de dons qui ont été collectés (une somme similaire à l'année précédente).

RESSOURCES HUMAINES



Equipe salariée

Au 31 décembre 2024, l'équipe salariée d'Habitat-Cité se compose de 15 salariés au siège et 1 salariée en Colombie dont la répartition est la suivante:

- Asile, accès aux droits : 2,5 ETP
- Insertion professionnelle et linguistique : 2,5 ETP
- Réseau d'évaluation linguistique : 4 ETP
- Amélioration de l'habitat - Solidarité internationale : 3 ETP et 1 ETP en portage salarial
- Fonctions support : 2,8 ETP

Bénévoles

Le Conseil d'administration est constitué de 6 membres et le nombre total de bénévoles est de 37.

Ces bénévoles s'impliquent sur l'accès aux droits, le droit du travail, les cours de Français Langue Etrangère, les Ateliers Socio-linguistiques, la traduction, le graphisme et l'administration.

Réseaux & adhésions

Habitat-Cité fait partie du réseau Coordination Sud (coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale), du Collectif National des Droits de l'Homme Romeurope ainsi que du Collectif inter-associatif pour l'accès aux droits sociaux animé par la Fondation pour le Logement des Défavorisés.



Nos financeurs

Habitat-Cité tient à exprimer sa profonde gratitude à l'ensemble de ses financeurs pour leur confiance et leur engagement à ses côtés.





Crédits photos

Benjamin Bourdon

Kathy Carreno

Assya Cayez

Pablo Chignard

Sabrina Dolidze

Stéphane Etienne



62, rue Vergniaud
75013 Paris

Tél. : 01 45 88 71 75
www.habitat-cite.org